



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

42^e séance plénière

Vendredi 11 décembre 2020, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 73 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/75/246)

- a) **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général (A/75/75, A/75/238 et A/75/317)

Projet des résolutions (A/75/L.11, A/75/L.42 et A/75/L.44)

- b) **Assistance au peuple palestinien**

Rapport du Secrétaire général (A/75/84)

Projet de résolution (A/75/L.43)

- c) **Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions**

- d) **Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl**

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie les membres de leur participation à la séance plénière d'aujourd'hui, qui porte sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale. Ce débat est une occasion importante de manifester notre solidarité avec les millions de personnes qui font face à des situations catastrophiques et de renforcer notre engagement collectif à soutenir l'action humanitaire, ce qui est particulièrement important à la lumière de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Cette discussion gagne en pertinence chaque jour, et l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021* indique qu'en 2021, 235 millions de personnes auront besoin d'une assistance humanitaire, dont 160 millions sont considérées comme étant dans le plus grand besoin, et qui nécessiteront une aide d'urgence pour un financement de 35 milliards de dollars. Cette année, nous devons également nous préparer à l'éventualité imminente d'une famine, puisque 270 millions de personnes pourraient se retrouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

Il est clair qu'il y a beaucoup à faire, et nous avons la responsabilité de veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour renforcer la coordination et apporter une assistance à ceux qui en ont le plus besoin. Des efforts particulièrement importants doivent être fournis pour porter assistance aux déplacés et aux réfugiés, qui sont très vulnérables face à la COVID-19 et ont du mal à obtenir un soutien essentiel. On ne saurait trop insister sur l'importance d'inclure les réfugiés et les déplacés

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



dans les mesures de lutte contre la COVID-19 et les plans de relèvement, y compris la distribution de vaccins. De même, nous devons veiller à ce que nos efforts de coordination prennent en compte les questions de genre. Les femmes et les filles ont été durement touchées par la pandémie de COVID-19, comme le démontrent l'augmentation notable des cas de violence fondée sur le genre au cours des 10 derniers mois et les multiples conséquences socioéconomiques. Il est essentiel d'adopter une approche de gestion de la crise de la COVID-19 qui tient compte des questions du genre pour protéger ce groupe.

Ne laisser personne de côté est la pierre angulaire de l'action de l'Organisation des Nations Unies, et il nous incombe de veiller à ce que nos efforts visant à lutter contre la pandémie respectent ce principe. Je voudrais formuler deux recommandations à cette fin. Premièrement, comme nous l'avons entendu à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la COVID-19 (voir A/S-31/PV.1 à A/S-31/PV.4), tenue la semaine dernière, il y a de nombreux vaccins prometteurs à l'horizon. C'est une bonne nouvelle, mais je dois rappeler que l'approbation des vaccins et leur accessibilité sont deux choses très différentes. Garantir un accès juste et équitable aux vaccins est non seulement ce qu'impose la morale, mais c'est également une stratégie avisée, et s'agissant des besoins humanitaires et des coûts et ressources qui y sont associés, il est logique qu'il faut veiller à ce que ceux qui en ont le plus besoin puissent bénéficier de programmes de vaccination rapide. Il est essentiel que le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, notamment le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, soit financé et soutenu de manière adéquate en vue d'atteindre ces objectifs.

Deuxièmement, nous ne devons pas oublier que les crises humanitaires existaient bien avant la COVID-19. La pandémie n'a fait qu'exacerber les inégalités et les vulnérabilités préexistantes. Nous devons poursuivre tous nos efforts pour faire face aux situations de conflit et nous attaquer aux problèmes climatiques et environnementaux. En l'état actuel des choses, les populations continuent de souffrir dans des situations de conflit qui s'aggravent et se prolongent. Les États Membres et les parties à des conflits doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir et garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment en assurant la protection des civils et du personnel humanitaire et sanitaire ainsi que de leurs installations.

Nous ne pouvons pas non plus laisser la COVID-19 nous faire perdre de vue le problème plus général de la lutte contre les changements climatiques, qui risque d'alimenter les crises humanitaires à l'avenir. Alors que la communauté internationale injecte des milliards de dollars dans les efforts de relèvement après la COVID-19, il importe de le faire à travers le prisme de la résilience, en mettant l'accent sur un relèvement meilleur et plus écologique.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que les résolutions humanitaires qui seront examinées aujourd'hui, et la résolution fondamentale 46/182 sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence, sont essentielles pour le travail de l'Organisation et pour ceux que nous servons. Nous devons aux peuples du monde d'accorder à cette question toute notre attention.

Je me réjouis à la perspective de notre discussion d'aujourd'hui et je donne maintenant la parole au représentant du Guyana, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.11 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Pierre (Guyana) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/75/L.11, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles, de la phase des secours à celle du développement ». En raison de l'impact de la pandémie de coronavirus et du fait qu'il est difficile de mener virtuellement des négociations de fond, le Groupe des 77 et de la Chine a opté pour une mise à jour technique de la résolution 74/115 de l'année dernière. Cette approche commune a fait l'objet d'un accord avec les facilitateurs des deux autres projets de résolutions humanitaires, « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (A/75/L.44) et « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies » (A/75/L.42).

Si le texte de cette année est une mise à jour technique, le projet de résolution reste pleinement pertinent et ses dispositions applicables. À cet égard, le Groupe des 77 et de la Chine continuent de réaffirmer l'importance de la coopération internationale pour ce qui est d'aider les pays et les peuples touchés par des catastrophes naturelles, conformément à la résolution 46/182 et aux principes directeurs pour le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence du système des Nations Unies, tout en soulignant également que c'est aux États touchés qu'il incombe au premier

chef de lancer, d'organiser, de coordonner et d'exécuter les activités d'aide humanitaire sur leur territoire.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale réaffirme que pour assurer une transition sans heurt de la phase de secours à celle du relèvement et du développement, il faut que l'assistance d'urgence soit dispensée de manière à favoriser la reprise à court et à moyen termes afin de faciliter le développement à long terme, et ainsi, établit clairement le lien entre l'assistance d'urgence, le relèvement et le développement. Le projet de résolution met particulièrement l'accent sur les changements climatiques et leurs effets sur les catastrophes naturelles. À cet égard, il se félicite de la tenue du Sommet Action Climat convoqué par le Secrétaire général en 2019 et prend note des initiatives et engagements multipartites qui y ont été présentés.

Le projet de résolution rappelle qu'il importe de prendre des mesures rapides en vue de réduire au minimum et d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. Il contient des dispositions concernant l'évolution de l'ampleur et de la portée des catastrophes naturelles et la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités et les moyens des communautés, ainsi que pour renforcer la résilience en aidant les communautés à se préparer aux catastrophes naturelles, à y faire face et à s'en remettre. L'Assemblée encourage également les États Membres à élaborer des démarches cohérentes pour faire face aux problèmes de déplacement dans le cadre des catastrophes naturelles. Le projet de résolution engage tous les États, entités des Nations Unies et autres acteurs concernés à favoriser l'adoption, à tous les niveaux, de méthodes de réduction des risques de catastrophe fondées sur les écosystèmes, à toutes les étapes de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe. De plus, il attire l'attention sur l'importance d'associer le secteur privé aux activités de gestion des risques de catastrophe et d'aide humanitaire. Il encourage également l'intensification des efforts visant à mobiliser des ressources supplémentaires au moyen des stratégies de financement par anticipation, en mobilisant des ressources prévisibles sur plusieurs années et en œuvrant collectivement à la réduction des besoins, des risques et des vulnérabilités. Il importe de noter que le projet de résolution encourage les États Membres, les organisations humanitaires et les autres parties prenantes, dans le cadre des catastrophes naturelles, à garantir, de façon suffisante et équitable, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous, y compris les femmes et les filles.

Le Groupe tient à remercier la délégation marocaine d'avoir facilité et coordonné le projet de résolution A/75/L.11 au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous nous félicitons de l'approche constructive de tous les États Membres qui se sont prononcés en faveur d'une mise à jour technique de la résolution humanitaire cette année. Nous espérons que, comme les années précédentes, de nombreuses délégations se porteront coauteurs du projet de résolution. Les délégations qui souhaitent se porter coauteurs sont invitées à le faire. Le Groupe des 77 et de la Chine espère que le projet de résolution sera adopté par consensus et invite toutes les délégations à faire preuve de solidarité en ce qui concerne cette question de la plus haute importance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.42.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le projet de résolution A/75/L.42, sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies.

Nous sommes tous conscients de la complexité du paysage humanitaire actuel, où le nombre et l'ampleur des besoins humanitaires dépassent largement les ressources disponibles et où les crises se prolongent de plus en plus. La pandémie de coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'ajouter des couches de complexité et d'instabilité et a exposé davantage les causes sous-jacentes de l'insécurité et des inégalités sociales et économiques, entraînant une augmentation des besoins humanitaires.

Les Nations Unies et le personnel humanitaire ont fait preuve d'un engagement exemplaire face à la pandémie. Par conséquent, c'est encore plus troublant que le contexte de la COVID-19 ait entravé davantage leur travail en termes d'opérations et de sécurité, ce qui exacerbe les obstacles actuels aux efforts visant à atténuer les souffrances humaines, voire met en danger la vie des travailleurs humanitaires. L'action humanitaire dépend des personnes que nous déployons sur le terrain pour y mener des activités concrètes. Sans travailleurs humanitaires, il n'est pas possible de fournir une aide humanitaire. L'équation est simple. Mais cette simplicité cache la tâche très complexe et difficile à laquelle les organisations humanitaires sont confrontées aujourd'hui, celle d'accéder aux personnes qui en ont le plus besoin, qui se trouvent souvent dans des zones difficiles d'accès, tout en garantissant la sûreté et la sécurité de leur personnel. Le projet de résolution dont

nous sommes saisis incarne l'engagement de la communauté internationale à garantir et à renforcer davantage la mise en œuvre du cadre de protection internationale pour tous les travailleurs humanitaires.

Cette année, le monde a continué d'être témoin de violations du droit international humanitaire et du non-respect des principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Nous avons constaté une augmentation du nombre total de membres du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire touchés par des incidents de sûreté et de sécurité, ainsi que du nombre de membres du personnel humanitaire qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions à cause de la violence. Le pourcentage de décès parmi le personnel des Nations Unies recruté localement et le personnel des organisations non gouvernementales a également augmenté, ce qui montre que ceux qui travaillent dans les zones les plus dangereuses sont particulièrement vulnérables. Leur sécurité doit rester une priorité pour nous tous si nous voulons qu'ils continuent de s'acquitter de leur mandat vital. Le principe de responsabilité est rarement appliqué en cas de violation des règles qui protègent ce travail crucial, ce qui est alarmant et contribue à un sentiment général d'impunité et à la répétition d'actes odieux. Les lois internationales et nationales ont mis en place des cadres solides pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire, mais l'application du principe de responsabilité ne suit pas le rythme. Nous avons la responsabilité collective de protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire et de demander des comptes à ceux qui mettent leur sécurité en danger.

Cette année, après avoir consulté les États Membres, nous avons fait une exception et nous avons proposé d'adopter une mise à jour technique du projet de résolution, compte tenu de la situation et des contraintes actuelles liées à la COVID-19. Étant donné que la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires demeurent une grande priorité pour l'Union européenne, nous avons l'intention d'organiser de nouveau des négociations de fond sur cette résolution l'année prochaine. Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS), sous la direction du Secrétaire général adjoint Gilles Michaud. Ce projet de résolution réaffirme le mandat important et les directives supplémentaires de l'Assemblée générale concernant le travail essentiel effectué par le DSS et,

plus généralement, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

L'Union européenne et ses États membres sont fermement convaincus qu'il est de notre devoir de reconnaître l'engagement du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies et du personnel associé, de soutenir leur travail et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer à renforcer leur sûreté et leur sécurité. Je tiens à exprimer mes sincères remerciements pour l'appui que nous avons reçu de l'ensemble des Membres quant à la décision difficile d'opter pour une mise à jour technique cette année, compte tenu des circonstances extraordinaires. Je tiens en particulier à exprimer notre gratitude aux délégations qui parrainent cet important projet de résolution. Je tiens également à remercier le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Comité international de la Croix-Rouge pour leur appui précieux et constant.

Cette résolution a été et doit rester véritablement consensuelle, en tant que symbole de notre humanité partagée. Nous le devons aux personnes qui risquent leur propre vie chaque jour pour sauver celle des autres. Elles ont besoin du soutien collectif, sans équivoque et sans réserve de l'ensemble de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.44.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à indiquer que la Suède s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Au nom des 98 coauteurs, j'ai le grand privilège de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution de cette année, contenu dans le document A/75/L.44, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, connue également sous le nom de résolution humanitaire d'ensemble. Cette année marque le vingt-neuvième anniversaire de la résolution historique 46/182, présentée et adoptée en décembre 1991, qui a posé les fondements du système humanitaire actuel des Nations Unies. Depuis lors, la Suède a facilité les négociations sur cette résolution.

Les besoins humanitaires ont augmenté de manière exponentielle ces dernières années en raison des guerres, des conflits prolongés, des catastrophes naturelles et des effets des changements climatiques.

Depuis le dernier débat sur les questions humanitaires (voir A/74/PV.49), ces facteurs ont été aggravés par la pandémie de coronavirus et ses conséquences directes et indirectes. Comme l'indique *l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a augmenté de 40 %. L'objectif de nos efforts collectifs, tel que défini en décembre 1991, est d'aider efficacement nos semblables, femmes et hommes, filles et garçons, touchés par une crise. La pandémie a mis en évidence la pertinence de cet objectif, et nous sommes convaincus qu'une aide humanitaire, fournie conformément aux principes humanitaires, reste le meilleur moyen de le réaliser.

De plus, la pandémie a eu de graves conséquences sur notre travail ici, à l'ONU. Étant donné qu'il n'était pas possible de tenir des réunions en présentiel cet automne, nous avons proposé une mise à jour technique du projet de résolution pour cette année. Hormis quelques ajustements techniques mineurs, le texte dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui est le même que celui que nous avons adopté en décembre dernier (résolution 74/118). Cette approche a fait l'objet d'une coordination avec tous les États Membres de l'ONU, et je voudrais remercier tout le monde d'avoir adopté une approche constructive tout au long du processus de consultation. Dans le même temps, je tiens à souligner que cette année est exceptionnelle et ne doit pas être considérée comme un précédent pour l'avenir. Nous estimons que le texte permet aux acteurs humanitaires du monde entier de mener à bien leur travail inestimable en faveur des personnes les plus touchées par les crises humanitaires. Pour l'année à venir, nous nous réjouissons à l'idée de mener d'étroites consultations et des négociations à part entière sur le texte qui sera adopté l'année prochaine, et qui marquera le trentième anniversaire de cette importante résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : Le masque que je porte aujourd'hui a été fabriqué en Malaisie par des réfugiés afghans. Je le porte en l'honneur de tous les réfugiés du monde et pour continuer d'attirer l'attention sur leur détresse.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi

que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'année 2020 a été unique en son genre. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a provoqué la plus grave récession que le monde ait connue depuis les années 30, faisant reculer de plusieurs décennies les progrès réalisés en matière de développement. Le virus et ses conséquences socioéconomiques, notamment une pandémie de famine, ont touché plus durement les membres les plus vulnérables de la société et ont ajouté une autre couche de difficultés aux effets néfastes des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire et des conflits. Les besoins humanitaires, qui étaient déjà considérables, dépassent désormais même les pires projections établies au début de l'année. *L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021* brosse un tableau sombre et alarmant : 235 millions de personnes devraient avoir besoin d'assistance. Le nombre de personnes touchées par la famine risque de doubler. Les phénomènes météorologiques extrêmes et les risques naturels devraient être plus fréquents et plus graves en raison des effets des changements climatiques. En l'absence de solutions politiques, les conflits continuent de faire payer un lourd tribut aux civils, entraînant le déplacement forcé de millions de personnes. La communauté humanitaire est confrontée à de lourds défis, non seulement en raison de l'augmentation exponentielle des besoins humanitaires dans un contexte de ressources limitées, mais aussi en raison de la nature même de ces défis, étant donné que l'espace humanitaire est de plus en plus en danger.

Je voudrais insister sur trois points. Premièrement, la COVID-19 a eu un impact négatif sur notre capacité à accéder aux populations qui ont besoin d'aide. Le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire ont fait preuve d'un engagement exemplaire face à la pandémie avec. Malgré leur rôle vital, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que le contexte de la COVID-19 a eu des répercussions négatives supplémentaires pour le personnel humanitaire et son travail sur le plan opérationnel et de la sécurité, exacerbant les obstacles existants à la capacité d'atténuer les souffrances humaines. Même si certaines restrictions qui s'imposaient pour enrayer la propagation du virus ont été mises en place, l'accès limité aux populations et les obstacles bureaucratiques entravent gravement la capacité d'accéder aux personnes qui ont besoin d'aide et de fournir une aide aux communautés touchées. Depuis le début de la pandémie, dans plus de 50 pays, l'aide humanitaire n'a pas pu être fournie aux personnes

qui en avaient besoin pour leur survie et leur bien-être, en raison des entraves à l'accès humanitaire.

Deuxièmement, l'environnement opérationnel de l'aide humanitaire se heurte à de graves difficultés en raison d'un mépris systématique et continu du droit international humanitaire et du non-respect des principes humanitaires. L'Union européenne et ses États membres continueront de promouvoir le respect du droit international humanitaire et d'insister sur l'obligation de rendre des comptes. Il faut mener des enquêtes complètes, rapides, impartiales et efficaces. À cet égard, l'Union européenne et ses États membres jouent un rôle essentiel dans le renforcement de l'appui à la justice pénale internationale, notamment à la Cour pénale internationale, qui joue un rôle clef dans la lutte contre l'impunité.

L'aide humanitaire et, tragiquement, les travailleurs humanitaires eux-mêmes sont de plus en plus pris pour cible par des attaques. Malgré leur rôle vital, au moins 125 travailleurs humanitaires ont été tués l'année dernière dans l'exercice de leurs fonctions. La communauté internationale a à la fois un devoir moral et une obligation envers ceux qui mettent leur vie en danger pour changer la donne sur le terrain. Sauver des vies ne doit pas coûter des vies. La protection des travailleurs humanitaires et médicaux reste une priorité pour l'Union européenne. Qu'ils soient recrutés au niveau international ou local, qu'ils soient membres du personnel de l'ONU, du Mouvement de la Croix-Rouge ou des organisations non gouvernementales, les travailleurs humanitaires sont des acteurs essentiels qui doivent être respectés et protégés.

Le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance est indispensable pour que les acteurs humanitaires puissent mener leurs activités en toute sécurité. Par conséquent, nous continuerons de nous opposer à toute tentative visant à saper les principes humanitaires au sein des instances de l'ONU. Nous devons également continuer de tout mettre en œuvre pour prévenir les effets négatifs potentiels des sanctions et des mesures de lutte contre le terrorisme sur les activités exclusivement humanitaires, y compris le travail médical, menées par des acteurs humanitaires impartiaux dans le plein respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire. À cette fin, l'Union européenne s'engage à préserver l'espace humanitaire, notamment par l'élaboration de meilleures pratiques et l'adoption de mesures d'atténuation, y compris l'introduction d'exceptions.

Troisièmement, c'est le moment de collaborer, de créer de fortes synergies et de répondre ensemble aux besoins des plus vulnérables. C'est également l'occasion de jeter les bases d'un relèvement durable après la COVID-19, dans l'esprit de reconstruire en mieux et en plus vert. La mise en œuvre opérationnelle du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix est essentielle pour permettre aux entités des Nations Unies d'exploiter leurs avantages comparatifs respectifs et de réaliser l'objectif du principe « Unis dans l'action ». Cela va dans le sens du processus de réforme de l'ONU que l'Union européenne et ses États membres soutiennent depuis le début et doit également se refléter dans les travaux des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies.

Nous réaffirmons notre engagement à placer l'être humain au centre de l'action humanitaire. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées sont touchés de manière disproportionnée par les catastrophes et les conflits. De nombreuses filles actuellement non scolarisées ne retourneront jamais à l'école. Malheureusement, la pandémie a démontré clairement que les crises exacerbent les inégalités structurelles entre les sexes, comme en témoigne l'augmentation alarmante des cas de violence fondée sur le genre. Toutes les opérations humanitaires doivent tenir compte des besoins et des capacités de ces groupes. Il faut notamment apporter une assistance aux femmes et aux filles en matière de santé sexuelle et procréative et prendre des mesures visant à prévenir, à atténuer la violence fondée sur le genre et à y faire face. Nous continuons également d'appuyer les efforts en cours visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et à intégrer les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans l'action humanitaire.

L'Union européenne et ses États membres sont déterminés à continuer à jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à relever les défis humanitaires actuels. Le cadre stratégique de l'action de l'Union européenne, qui est axé sur le respect du droit international humanitaire, la préservation de l'espace humanitaire, notamment en assurant un accès sans entrave aux personnes qui ont besoin d'aide, ainsi que la protection des civils dans les situations de conflit et de catastrophe, reste inchangé. Dans le même temps, il sera encore plus important d'élargir la base des donateurs. Les 10 premiers donateurs au monde contribuent actuellement à hauteur de 80 % du financement de l'action humanitaire. Cette proportion n'est pas viable compte tenu des contraintes budgétaires et surtout, elle

ne permet pas de faire face à l'augmentation des besoins humanitaires. C'est assez révélateur que les organismes humanitaires comptent apporter une assistance à 160 millions de personnes dans le plus grand besoin, même si en réalité 235 millions de personnes auront besoin d'une assistance humanitaire, selon l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*. Les contributions apportées par d'autres donateurs, y compris les financements souples, sont donc essentielles si nous voulons tenir l'engagement que nous avons pris de ne laisser personne de côté.

Nous tenons à rappeler que l'aide humanitaire n'est jamais une solution aux conflits. Par conséquent, nous exhortons la communauté internationale à œuvrer à la recherche de solutions politiques pour mettre fin aux conflits, car ce sont eux qui sont principalement à l'origine des besoins humanitaires dans le monde. De plus, nous appelons de nouveau à répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial.

Les défis humanitaires actuels sont énormes. Il est essentiel de soutenir l'action de la communauté humanitaire grâce aux projets de résolution que nous allons adopter aujourd'hui et en maintenant un consensus international sur les cadres normatifs de l'ONU relatifs à l'action humanitaire. Nous le faisons en réaffirmant la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, dans une résolution facilitée par l'Union européenne au nom de ses États membres, en gérant mieux les conséquences des catastrophes naturelles, grâce à un projet de résolution présenté par le Maroc au nom du Groupe des 77, et en réaffirmant le cadre mis en place pour l'action humanitaire dans la résolution présentée par la Suède, qui succède à la résolution 46/182. Se remettre sur la bonne voie n'est pas impossible. Pour relever ces énormes défis, il faudra des mesures délibérées et des efforts collectifs dans un esprit de multilatéralisme efficace. L'Union européenne et ses États membres restent engagés et prêts à assumer leur responsabilité. Nous espérons que le reste de la communauté internationale maintiendra le cap et se mobilisera en faveur de cet effort commun.

M^{me} Sulaiman (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le

Brunéi Darussalam. D'emblée, l'ASEAN tient à remercier le Secrétaire général pour ses rapports (A/75/75, A/75/238 et A/75/317) sur ce point de l'ordre du jour.

Nous sommes conscients qu'il est de plus en plus difficile de sauver des vies au fur et à mesure que les crises et les conflits gagnent en complexité, mettant gravement en danger la vie des travailleurs humanitaires, et que la pandémie de coronavirus (COVID-19) les expose à des risques sans précédent. Par conséquent, il importe de saluer les contributions de tous les travailleurs humanitaires qui sacrifient leur vie pour aider les personnes touchées par les crises mondiales.

La région de l'ASEAN est exposée aux risques de plusieurs types de catastrophes naturelles, notamment les typhons, les inondations, les sécheresses, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques. On estime que la région subit chaque année des dommages s'élevant en moyenne à plus de 4,4 milliards de dollars à la suite de catastrophes résultant de risques naturels. En 2019, l'Indonésie, les Philippines et le Viet Nam ont été parmi les pays les plus exposés aux catastrophes naturelles. Rien que cette année, plusieurs typhons ont touché terre et depuis le mois dernier, des inondations et des glissements de terrain ont causé d'importants dégâts et des pertes en vies humaines dans cinq de nos États membres – le Cambodge, les Philippines, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam. La lutte contre la pandémie est une tâche importante, mais les catastrophes naturelles ont davantage compliqué les efforts visant à enrayer la propagation de la COVID-19, car elles entravent les activités des professionnels de la santé et des travailleurs humanitaires.

Au sein de l'ASEAN, nous sommes pleinement conscients que les catastrophes naturelles ont souvent un caractère transfrontière et que par conséquent, elles exigent des réponses transnationales et multilatérales coordonnées. À cet égard, l'ASEAN accorde une grande importance à la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les organismes régionaux et internationaux pour renforcer la coordination des interventions humanitaires et des secours en cas de catastrophe. Avec l'aide des entités des Nations Unies et d'autres partenaires comme l'Union européenne, la Banque asiatique de développement et le Gouvernement canadien, les lignes directrices de l'ASEAN sur la protection sociale pour faire face aux catastrophes en vue de renforcer la résilience ont été officiellement lancées le 14 octobre. Il s'agit d'une approche multisectorielle visant à renforcer la résilience ainsi qu'à renforcer et à étendre les

systèmes de protection sociale existants afin d'anticiper les conséquences des crises potentielles, d'y faire face et de les atténuer. À cet égard, je voudrais informer l'Assemblée générale que le 21 octobre, l'ASEAN et l'ONU ont adopté un plan d'action quinquennal pour mettre en œuvre leur Déclaration conjointe sur un partenariat global. Entre autres choses, le plan d'action exprime notre engagement à renforcer la coopération entre l'ASEAN et l'ONU en matière de réduction des risques de catastrophe, d'interventions face aux situations d'urgence et de gestion des catastrophes au moyen d'initiatives dirigées par l'ASEAN, telles que son système d'intervention d'urgence en cas de catastrophe sur le plan logistique et son contingent prêt à être déployé à des fins d'assistance humanitaire et de secours en cas de catastrophe, et en renforçant la capacité du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion de catastrophes.

En tant que principal moteur de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, le Centre de coordination joue un rôle crucial en facilitant la coopération et la coordination de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence dans la région et avec les organisations internationales compétentes telles que l'ONU. Son travail consiste notamment à développer des connaissances au sein de la région en facilitant et en favorisant les échanges de compétences spécialisées, de bonnes pratiques et d'enseignements en matière de gestion des catastrophes. En 2019, le Centre a facilité la fourniture d'une aide d'une valeur de 81 500 dollars à environ 18 300 personnes dans la région de l'ASEAN. Environ 188 catastrophes ont été enregistrées, qui ont touché environ 13 millions de personnes dans la région, provoqué le déplacement de plus de 1,2 million de personnes et endommagé plus d'un million d'habitations.

Notre vision 2025 appelle l'ASEAN à devenir un leader mondial en matière de gestion des catastrophes. L'exploitation des connaissances locales et de l'expérience de l'ASEAN en matière de gestion des catastrophes est au cœur de cette vision. Les progrès de l'ASEAN en matière de gestion des urgences et des risques de catastrophes nous ont permis de mettre en place une approche « One ASEAN One Response » (« Une ASEAN, une action ») pour des interventions collectives plus rapides face aux catastrophes à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Pour concrétiser cette vision, l'ASEAN est consciente qu'il faut développer et renforcer les capacités en matière de gestion des catastrophes. À cet égard, nous avons collaboré avec des

partenaires extérieurs en vue de l'exécution de projets pertinents tels que le programme de normalisation et de certification de l'ASEAN pour les experts en gestion des catastrophes (ASCEND), une initiative visant à renforcer et à améliorer la qualité des ressources humaines dans ce secteur en établissant un ensemble commun d'aptitudes et de compétences standard pour chaque profession du secteur de la gestion des catastrophes. Cette année, la République de Corée s'est généreusement engagée à soutenir la mise en place d'ASCEND pour la période 2020 – 2023. Grâce à ce soutien, le Centre de coordination continuera de mettre à l'essai et d'institutionnaliser le programme ASCEND dans la région.

Pour terminer, l'ASEAN reste déterminée à améliorer ses efforts en matière d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe afin de mieux servir sa population, ainsi qu'à défendre le multilatéralisme et à travailler en collaboration avec tous les partenaires pour renforcer ses capacités régionales et sauver davantage de vies à l'avenir. À cette fin, nous nous réjouissons de poursuivre notre coopération avec nos partenaires au sein de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.43.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres pour présenter le projet (A/75/L.43) de la résolution annuelle de l'Assemblée sur l'assistance au peuple palestinien. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne reste gravement préoccupée par les conditions de vie difficiles et la situation humanitaire dans lesquelles vit le peuple palestinien, notamment les femmes et les enfants, dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris dans la zone C et en particulier dans la bande de Gaza, qui ont été aggravées par la pandémie de coronavirus (COVID-19). La situation politique et en matière de sécurité à Gaza est toujours instable, et la situation humanitaire continue d'être un sujet de grave préoccupation. L'Union européenne appuie fermement le travail effectué par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et salue ses efforts

visant à atténuer la crise humanitaire à Gaza. La priorité immédiate doit être de réduire les tensions et de prévenir un nouveau conflit dans cette région. Le retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza est essentiel pour améliorer durablement les conditions et la situation humanitaire. Toutefois, la situation à Gaza doit impérativement changer pour obtenir des résultats durables. Nous appelons de nouveau toutes les parties à prendre des mesures urgentes conformément à la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, pour changer fondamentalement la situation humanitaire, politique, économique et en matière de sécurité à Gaza, notamment en mettant fin à la politique de bouclage et en garantissant l'ouverture de tous les points de passage et l'accès humanitaire, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne continuera de soutenir les efforts déployés par l'ONU et l'Égypte en vue de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous l'égide d'une Autorité palestinienne unique et légitime. L'Union européenne continuera d'œuvrer à cette fin en collaboration avec ses partenaires, les Israéliens, les Palestiniens, les acteurs régionaux et les partenaires internationaux. Dans ce contexte, l'Union européenne est déterminée à continuer d'apporter son assistance au peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens. L'Union européenne et ses États membres sont collectivement les principaux contributeurs au budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avons été parmi les premiers à répondre à l'appel de fonds supplémentaires en faveur de l'Office lors des crises financières extraordinaires de ces trois dernières années, et cette année, nous avons également apporté un appui supplémentaire à la riposte que l'Office mène contre la pandémie de COVID-19. Nous continuerons d'apporter un appui solide, fiable et prévisible à l'Office, dont le rôle reste crucial pour la stabilité de la région.

Nous tenons à remercier toutes les parties et les autres Membres de s'être de nouveau joints au consensus cette année et de s'être ralliés aux principes et objectifs énoncés dans le projet de résolution.

M^{me} Manav (Turquie) (*parle en anglais*) : Le paysage humanitaire a connu une évolution rapide. Alors que les projections annonçaient déjà que l'année 2020 serait marquée par une des pires crises humanitaires depuis la Seconde Guerre mondiale, de nouveaux défis sont apparus du fait de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Les populations sont

confrontées à ses graves conséquences économiques et sociales. Selon l'*Aperçu de la situation humanitaire mondial 2021*, un nombre record de 235 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire l'année prochaine, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2020. En plus de l'impact dévastateur de la pandémie, les massacres et les atrocités résultant des conflits se poursuivent sans relâche. Il est plus qu'urgent de veiller à ce que l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial soit mis en œuvre afin de contribuer à créer les conditions nécessaires à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire.

Les groupes vulnérables continuent de faire les frais de l'instabilité, les femmes et les enfants payant le plus lourd tribut. Dans certaines régions du monde, on se sert de la COVID-19 comme prétexte pour faire fi des obligations internationales et prendre des mesures discriminatoires à l'encontre des réfugiés et des migrants. Alors que 149 pays ont fermé totalement ou partiellement leurs frontières, le Secrétaire général a souligné dans sa note de synthèse sur la *COVID-19 et les personnes en situation de déplacement* que la crise de la COVID-19 était une occasion de réinventer la mobilité humaine. La Turquie, qui accueille 20 % de l'ensemble des réfugiés dans le monde, souscrit pleinement à cette approche.

Le système humanitaire doit s'adapter à la nature changeante des urgences. Cette semaine, nous avons salué le travail remarquable accompli par le Fonds central pour les interventions d'urgence, qui réagit rapidement et efficacement dans les contextes les plus fragiles. Je tiens également à souligner l'impact positif des fonds de financement commun, qui sont un des moyens les plus simples et les plus efficaces de répondre aux besoins urgents. Compte tenu de la dichotomie croissante entre les besoins croissants et les ressources limitées, nous devons poursuivre nos travaux sur les financements innovants. Nous devons explorer de nouvelles sources d'investissement pour améliorer nos outils, en faisant appel à une variété de partenariats publics et privés. En tant qu'États Membres, nous devons augmenter nos contributions financières pour aider l'ONU dans son action humanitaire.

La Turquie donne la priorité aux politiques axées sur l'être humain dans sa diplomatie internationale. Selon le Global Humanitarian Assistance programme, la Turquie était toujours le premier pays donateur au monde en 2019, ayant fourni une aide humanitaire de 7,6 milliards de dollars. En outre, dans le cadre de notre

contribution à la lutte mondiale contre la COVID-19, nous répondons aux besoins médicaux de plus de 156 pays et 11 organisations internationales. Depuis 2014, c'est le mécanisme transfrontière de l'ONU basé en Turquie qui permet de répondre à tous les besoins humanitaires dans le nord-ouest de la Syrie, avec l'appui et la facilitation de notre gouvernement. Il n'y a pas d'autre option que ce mécanisme, et l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières doit se poursuivre sans aucune entrave. Au Yémen, où nous sommes témoins de la plus grande crise humanitaire d'origine humaine, nos organisations sont à même de venir en aide aux personnes qui ont besoin d'assistance, grâce à leur personnel stationné en permanence dans le pays. Cette année, de l'Afrique aux régions d'Asie-Pacifique et d'Asie centrale, nous avons répondu aux besoins urgents dans des zones frappées par des conflits ou des catastrophes. Nous nous sommes également associés aux efforts internationaux pour venir en aide aux personnes qui ont besoin d'assistance ou qui ont été déplacées à la suite de l'explosion catastrophique à Beyrouth.

Dans le cadre de nos efforts pour tendre une main secourable, nous avons eu le privilège de collaborer avec des travailleurs humanitaires et sanitaires internationaux. Nous tenons à saluer les efforts inlassables que déploient le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes des Nations Unies, qui mènent une action vitale. La Turquie est déterminée à continuer de jouer un rôle de premier plan dans la riposte mondiale face aux urgences humanitaires. Ce faisant, nous continuerons également d'insister sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme, la solidarité et la coopération dans le monde entier à l'appui d'objectifs collectifs.

M. Norapoompipat (Thaïlande) (*parle en anglais*) : D'emblée, la Thaïlande tient à remercier le Secrétaire général pour ses rapports sur ce point de l'ordre du jour (A/75/75, A/75/238 et A/75/317). Nous nous félicitons des recommandations qui y figurent, qui restent pertinentes et essentielles pour les efforts de coordination de la communauté internationale visant à répondre aux besoins humanitaires dans le monde, surtout en cette période de crise. La Thaïlande s'associe également à la déclaration que vient de faire la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La pandémie de coronavirus (COVID-19) et ses conséquences ont conduit à une augmentation des besoins humanitaires, aggravé la situation dans laquelle

vivent les personnes les plus vulnérables et compliqué nos efforts en matière d'assistance, étant donné la réduction de l'accès humanitaire et de l'appui financier. La pandémie risque également d'entraver, voire de réduire à néant, les progrès accomplis au prix d'efforts considérables en matière de développement, et accroît de manière disproportionnée la vulnérabilité des personnes et des sociétés. Dans le même temps, les problèmes graves auxquels nous étions confrontés avant le début de la pandémie persistent. En particulier, l'insécurité alimentaire continue d'augmenter, les changements climatiques et les catastrophes s'aggravent et la menace posée par les maladies transmissibles s'accroît. La Thaïlande estime que la riposte face à la pandémie de COVID-19 et le relèvement nous offrent à tous une occasion précieuse de nous pencher sur nos efforts, et je voudrais attirer l'attention sur les domaines suivants à cet égard.

Premièrement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'action humanitaire sont étroitement liés. Une protection sociale inclusive permet de garantir que tous les groupes d'une société, en particulier les plus vulnérables, sont bien pris en charge en cas d'urgence. La couverture sanitaire universelle place les pays dans une meilleure position pour se préparer et faire face aux pandémies et aux autres défis et urgences sanitaires. Faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris sur le climat contribue également à créer un environnement favorable et complète les efforts que nous déployons dans le cadre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Nouveau programme pour les villes. En outre, il convient d'accorder une attention particulière aux conséquences disproportionnées de la COVID-19 sur les femmes et les filles. La pandémie exacerbe les inégalités préexistantes entre les sexes et augmente la violence sexuelle et fondée sur le genre, et les mesures de confinement limitent l'accès à l'éducation. Par conséquent, il est impératif que nos interventions d'urgence tiennent compte des questions de genre et s'attachent à renforcer le leadership des femmes et leur participation pleine, effective et véritable dans tous les domaines.

Deuxièmement, la préparation et la résilience restent essentielles. La Thaïlande s'appuie sur une approche de développement locale fondée sur une philosophie de l'économie d'autosuffisance, axée sur les personnes et les communautés et favorisant la résilience face aux chocs et aux perturbations. La Thaïlande est

également fière de représenter une part importante du personnel de santé mondial. L'année dernière, notre équipe médicale d'urgence a reçu une reconnaissance bien méritée de l'Organisation mondiale de la Santé pour la qualité des équipes médicales qu'elle déploie au niveau international dans des situations d'urgence. Nous continuons d'intensifier nos efforts à cet égard, notamment en renforçant les capacités de notre équipe de recherche et de sauvetage en milieu urbain afin qu'elle réponde aux normes internationales, ce qui nous permettra de travailler aux côtés des professionnels dans le domaine humanitaire sur la scène internationale.

Troisièmement, le succès de l'action humanitaire dépend de ressources et de financements suffisants. La Thaïlande verse des contributions modestes mais régulières au Fonds central pour les interventions d'urgence. Cette année, nous avons contribué au Fonds d'affectation spéciale multipartenaires des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. Dans la région, nous avons contribué au Fonds COVID-19 de l'ASEAN et au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan indien et les pays d'Asie du Sud-Est. Nous encourageons vivement les États Membres et les autres partenaires à envisager d'augmenter leurs contributions à ce mécanisme de financement commun. Une fois qu'ils seront mis au point, les vaccins et les médicaments contre la COVID-19 doivent être des biens publics mondiaux et leur accès et leur distribution universels, rapides, justes et équitables doivent être garantis.

Au cours des 75 dernières années, le drapeau de l'ONU a apporté courage et espoir aux personnes en situation de vulnérabilité et de détresse humanitaire. La Thaïlande salue et appuie chaleureusement toutes les interventions, notamment grâce au rôle de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Plan de réponse humanitaire global COVID-19. Nous nous associons aux autres pays pour féliciter le Programme alimentaire mondial qui a reçu le prix Nobel de la paix pour le rôle essentiel qu'il joue dans la lutte contre la faim et la sécurisation des lignes logistiques en vue de l'acheminement de l'aide en cette période de crise. Nos félicitations et notre sincère gratitude vont également à l'ensemble du personnel humanitaire et sanitaire de première ligne, ainsi qu'aux autres personnes qui travaillent sur le terrain et qui risquent leur vie pour venir en aide aux personnes qui ont besoin d'assistance.

M. Hauri (Suisse) : La catastrophe de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les crises humanitaires dans les pays les plus fragiles et les plus vulnérables. Ces derniers mois, le système onusien dans son ensemble s'est mobilisé et a réagi rapidement afin de réduire l'impact humanitaire de la pandémie, notamment par l'intermédiaire de nombreux appels, résolutions et initiatives, ce que nous saluons. Nous sommes particulièrement impressionnés par la préparation et le lancement du premier Plan de réponse humanitaire global COVID-19, deux semaines seulement après la déclaration officielle de la pandémie.

En parallèle à la crise sans précédent que nous vivons actuellement, les besoins humanitaires ne font qu'augmenter, exacerbés encore par la pandémie, qui met en lumière les défis de protection notamment. Le nombre de personnes contraintes à un déplacement forcé dû à un conflit ou à une catastrophe est en expansion. Nous saluons en ce sens la création, l'année passée, du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, dont le secrétariat est basé à Genève. La population civile, tout comme les travailleurs humanitaires, est régulièrement la cible d'attaques. L'accès et l'assistance humanitaire est toujours plus complexe. En outre, les mesures de confinement mises en œuvre durant la crise ont conduit à une pandémie fantôme de violence sexuelle accrue. Dans ce contexte, nous devons apporter une réponse urgente, efficace, coordonnée et fondée sur les principes et valeurs d'humanité. Les résolutions que nous adoptons aujourd'hui doivent en être l'expression. Fidèle à sa tradition, la Suisse s'efforce de promouvoir une culture de la négociation favorisant les compromis les plus ambitieux, ceci afin de soutenir au mieux les populations dans le besoin. Nous nous réjouissons que la Suisse préside le segment humanitaire du Conseil économique et social qui se tiendra l'année prochaine à Genève.

Avant de conclure, je souhaiterais insister sur quatre points fondamentaux. Premièrement, l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Cette année, l'attention du monde entier s'est portée sur la pandémie. Nous devons toutefois aussi veiller à ne pas négliger les besoins humanitaires qui existaient avant la pandémie. Les principes de l'aide humanitaire énoncés dans les projets de résolution dont nous sommes saisis (A/75/L.11, A/75/L.42 et A/75/L.44), notamment la facilitation de l'accès humanitaire et la protection des civils par toutes les parties au conflit,

doivent être respectés en permanence, particulièrement en ces temps difficiles.

Deuxièmement, nous devons être innovants et nous éloigner d'une approche verticale. Nous devons localiser l'aide et nous adapter aux besoins locaux en promouvant la participation des personnes directement concernées, en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables. Il est aussi primordial d'adapter nos décisions de financement en cohérence avec les principes du Good humanitarian donoship.

Troisièmement, le droit international humanitaire représente le cadre légal universel pour la protection des victimes de conflits armés et la fourniture d'assistance humanitaire. La crise de la COVID-19 ne doit en aucun cas servir de prétexte pour la violation de ces droits. La pandémie est non seulement une crise sanitaire, mais aussi une crise de protection.

Quatrièmement, les nouvelles technologies rendent l'action humanitaire plus efficace ; la lutte contre la pandémie l'a démontré. La condition *sine qua non* est toutefois le respect de la confidentialité et la protection des données collectées à des fins exclusivement humanitaires.

M^{me} Abdul Ghani (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants du Guyana, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Brunéi Darussalam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport complet (A/75/75), qui met en lumière les nouveaux défis que pose la dégradation des conditions de sécurité dans le monde pour les efforts relatifs à l'action humanitaire et aux secours en cas de catastrophe, notamment dans les conditions difficiles résultant de la pandémie de coronavirus (COVID-19). L'assaut récent de la COVID-19 n'a épargné aucun pays. Il s'agit d'une crise humanitaire et d'une crise sanitaire. La Malaisie se félicite des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour faire en sorte que le système international d'aide humanitaire reste opérationnel et que le travail vital des organismes humanitaires des Nations Unies se poursuive, malgré les complexités et les difficultés liées au contexte de la COVID-19.

Nous sommes convaincus que des interventions rapides, prévisibles, coordonnées et responsables pour répondre aux besoins humanitaires sont essentielles pour sauver des vies et atténuer les souffrances.

Cependant, il est actuellement plus difficile de mener de telles interventions, car la pandémie a exacerbé les obstacles existants à la fourniture d'une aide humanitaire efficace. L'ampleur et l'intensité des souffrances humaines infligées par la pandémie de COVID-19 ont de graves répercussions sur les communautés vulnérables, et encore plus dans les pays confrontés à la pauvreté, aux conflits, aux conséquences des catastrophes naturelles et des changements climatiques et aux sanctions unilatérales. Nous réitérons l'appel lancé à toutes les parties concernées dans les zones de conflit pour qu'elles adhèrent à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial en cette période critique.

Nous remercions le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les autres entités des Nations Unies concernées pour le travail louable qu'ils accomplissent en apportant efficacement une aide humanitaire partout dans le monde. La Malaisie, pour sa part, continue de travailler main dans la main avec le système des Nations Unies pour assurer la prestation de services et la fourniture d'installations de haute qualité en appui aux efforts humanitaires et aux secours en cas de catastrophe. Dans la mesure de ses capacités, la Malaisie continue d'aider les communautés et les pays dans le besoin. Nous avons contribué en nature et en espèces aux activités relatives à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophe. Cette année, la Malaisie a promis une contribution financière à l'OCHA pour l'aide humanitaire en Iraq.

Dans la région, la Malaisie, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, continue de soutenir les opérations de lutte contre la COVID-19 et l'action de secours humanitaire par l'entremise de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies situé à Subang. Subang est un des six entrepôts de ce type des Nations Unies, et il fournit un espace de stockage, un soutien logistique et des services à nos partenaires humanitaires. Le Gouvernement malaisien contribue chaque année 1 million de dollars sous forme de subventions pour couvrir les coûts de fonctionnement de l'entrepôt. Cette année, des opérations humanitaires de grande envergure ont eu recours à l'entrepôt de Subang dans le cadre des efforts fournis par l'ONU pour lutter contre la pandémie, un facteur important pour garantir la poursuite sans entrave des missions humanitaires d'urgence globales dans la région.

Nous sommes préoccupés par les problèmes de sécurité auxquels le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires sont confrontés lorsqu'ils

apportent une aide humanitaire, en particulier dans les zones où les violations du droit international humanitaire se poursuivent, où l'accès humanitaire est entravé et où la protection des civils reste une préoccupation majeure. S'agissant de la Palestine, nous notons avec une grande inquiétude la crise de protection actuelle qui perdure, les insuffisances majeures de financement et l'accès restreint aux services essentiels, comme le rappelle le Secrétaire général dans son rapport (A/75/84). La Malaisie réitère l'appel lancé à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent tout leur possible pour préserver la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire en veillant à la mise en œuvre pleine et effective des principes et règles pertinents du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, la Malaisie contribue toujours financièrement à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de pallier son manque considérable de fonds.

Nombreux sont ceux qui ont signalé que l'année prochaine, nous pourrions être confrontés à une crise humanitaire inédite, telle que le monde n'a jamais connue auparavant. L'avenir de l'humanité est déjà en péril en raison des revers et de la perte des acquis concernant la réalisation des objectifs de développement durable. Nous devons continuer sur la voie de la solidarité et de la coopération internationale. Nous devons nous assurer que les prédictions d'une crise humanitaire mondiale ne se concrétiseront pas l'année prochaine.

Pour conclure, la Malaisie souhaite réitérer son appel à une coordination et une collaboration continues entre les mécanismes des Nations Unies et les États Membres afin de garantir l'acheminement efficace de l'aide humanitaire aux personnes touchées et de faire en sorte que l'humanité triomphe dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

M^{me} Melfald (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous sommes à la fin de 2020, une année extraordinaire, qui a établi un nouveau record dans le nombre de personnes touchées par des crises humanitaires. Qu'il me soit permis de commencer par féliciter l'Organisation mondiale de la Santé et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour leur leadership et leur coordination pendant la pandémie. Le système humanitaire a adapté ses réponses pour relever les défis de manière impressionnante.

Nous tenons à souligner le rôle majeur que jouent les travailleurs humanitaires locaux de première ligne. Les ressources doivent parvenir aux intervenants de première ligne afin qu'ils puissent prendre des mesures pour atténuer les conséquences de la pandémie. Si nous voulons enrayer la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est essentiel de garantir un accès équitable aux vaccins à l'échelle mondiale. Avec l'Afrique du Sud, la Norvège copréside à cette fin le Conseil de facilitation du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19.

Comme nous rejoindrons le Conseil de sécurité en tant que membre élu à partir du 1^{er} janvier, nous souhaitons insister sur certains domaines qui préoccupent particulièrement la Norvège. Premièrement, nous devons renforcer la protection des civils dans les conflits armés. Il est crucial de veiller à ce que toutes les parties respectent le droit international humanitaire. Cela implique d'accorder un accès sûr et sans entrave aux civils qui ont besoin de protection et d'assistance. Les principes humanitaires doivent toujours être le fondement de notre riposte humanitaire.

Deuxièmement, la protection des enfants dans les conflits armés est une question essentielle pour la paix et la sécurité. La Norvège sera un membre actif du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés et cherchera les occasions de promouvoir la protection de l'éducation et de mobiliser le soutien à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Troisièmement, nous devons renforcer notre capacité à protéger les personnes contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. L'augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre pendant la pandémie a été considérable et a des effets dévastateurs sur les individus et les sociétés. Nous devons intensifier nos efforts pour financer des programmes de protection, ainsi que des services de santé sexuelle et reproductive. La Norvège encourage davantage d'États et d'organisations à se joindre à l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence.

Quatrièmement, nous devons accorder une attention particulière aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Dans la crise actuelle, les besoins de protection, d'abri, d'aliments, d'eau et de services de santé de base sont de plus en plus importants. La Norvège s'est faite la promotrice de la création du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes et nous attendons avec impatience son rapport et ses recommandations sur la

manière de traiter ce qui constitue un des principaux défis humanitaires de notre époque.

Enfin, nous tenons à féliciter les travailleurs humanitaires qui risquent leur vie pour en sauver d'autres. Nous pouvons et devons faire davantage pour les protéger. Nous devons passer des paroles aux actes afin de mettre fin à l'impunité des attaques contre les humanitaires.

Je conclus en disant que la Norvège est solidaire des personnes qui, à travers le monde, sont touchées par les crises humanitaires et les effets de la pandémie de COVID-19. Aucun pays ne peut relever ces défis seul. Au moment où la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies touche à sa fin, et en tant que nouveau membre du Conseil de sécurité, nous pouvons assurer l'Assemblée que la Norvège continuera de jouer son rôle.

M^{me} Alnaser (Koweït) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays est heureuse de participer au débat sur ce point de l'ordre du jour, étant donné que nous sommes convaincus de son importance, et nous voulons exprimer notre gratitude à tous ceux qui contribuent à l'aide humanitaire et à toute autre aide supplémentaire. Nous réaffirmons qu'il importe de promouvoir et de coordonner l'aide humanitaire et les secours d'urgence que les organismes des Nations Unies fournissent rapidement aux régions touchées par des catastrophes et des crises afin de sauver des vies menacées. Ceci est d'autant plus vrai que nous sommes actuellement témoins d'une augmentation des conflits et des catastrophes dans le monde, ce qui exige que nous encourageons des partenariats internationaux pour une plus grande efficacité.

Mon pays se caractérise depuis ses débuts par son amour profond pour l'action caritative, qui est devenue une caractéristique de notre politique étrangère que nous pouvons qualifier de diplomatie humanitaire. D'ailleurs, le fait que notre défunt émir, le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a été nommé leader de l'action humanitaire illustre clairement l'importance que mon pays attache à l'aide humanitaire depuis plus d'un demi-siècle.

Nous souhaitons saisir la présente occasion pour exprimer nos sincères remerciements et notre reconnaissance pour les rôles que jouent M. António Guterres, le Secrétaire général, M. Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, et vous-même, Monsieur le Président, à la présidence de la session actuelle de l'Assemblée, pour

apporter un soutien et une aide dans tous les domaines de l'aide humanitaire, du développement durable, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, en particulier dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses répercussions.

Mon pays assume ses responsabilités régionales et internationales en tant que centre d'action humanitaire et continue de soutenir les efforts visant à résoudre les problèmes humanitaires du monde et à fournir une assistance lors d'incidents, de crises et de catastrophes, où qu'ils se produisent. L'aide publique au développement que mon pays fournit représente le double du pourcentage convenu au niveau international, et ce dans le but de toujours promouvoir une approche humanitaire et de développement tant au niveau du gouvernement que de la population. Mon pays remplit sa noble vocation humanitaire par cette approche, qui illustre les valeurs et les principes du véritable peuple koweïtien.

Depuis 2008, mon pays fournit 10 % de son aide totale aux États touchés par l'entremise des organismes et institutions des Nations Unies. Les contributions de l'État du Koweït au Fonds central pour les interventions d'urgence s'élèvent à 1 million de dollars, en plus des contributions volontaires prévues pour l'année prochaine, soit 1 million de dollars au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et 2 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

S'agissant de la pandémie de COVID-19, mon pays a contribué quelque 290 millions de dollars à la lutte contre la propagation du virus et à l'atténuation de ses effets multiples et complexes au moyen de mécanismes et d'initiatives de solidarité lancés en appui aux efforts fournis par l'ONU et les pays les plus touchés. Nous apportons notamment notre soutien à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin d'aider un certain nombre d'États frères et amis à réduire la pression sur leurs systèmes de santé et de leur fournir ce dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités et améliorer leurs services. En outre, mon pays a pris des engagements à la conférence internationale des donateurs organisée par l'Union européenne pour soutenir la mise au point de vaccins par l'intermédiaire de Gavi Alliance et de la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, puisqu'il s'agit de deux points focaux de l'Union européenne, qui s'alignent également sur l'initiative de l'OMS visant à accélérer la mise au point d'un vaccin contre la COVID-19, à assurer sa

distribution équitable et à le fournir aux pays qui n'en ont pas les moyens.

En outre, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a fait des dons et fourni une assistance financière aux pays frères et amis pour les aider à relever les défis liés à la pandémie. Nous avons par exemple soutenu la création d'un centre épidémiologique pour l'Afrique en coopération avec l'Union africaine et institué un moratoire sur les remboursements de prêts dus entre le 1^{er} mai et le 31 décembre de cette année, en réponse à l'initiative du Groupe de la Banque mondiale lancée lors d'une réunion du Groupe des Vingt. Par conséquent, les contributions totales du Koweït à l'effort de lutte contre la pandémie et ses conséquences s'élèvent à près de 287,4 millions de dollars. Le Koweït a également donné suite à la demande de l'ONU d'accueillir les fonctionnaires internationaux travaillant pour l'Organisation, ses organismes ou d'autres organisations internationales actives en Asie centrale et occidentale, qui ont contracté le virus, et de leur fournir des soins médicaux.

Enfin, la délégation de mon pays remercie les fonctionnaires de l'ONU et les acteurs humanitaires pour les efforts inlassables qu'ils déploient dans la mise en œuvre de leurs activités humanitaires, notamment en pleine pandémie de COVID-19. Nous nous réjouissons à l'idée de bâtir un monde caractérisé par une réponse humanitaire efficace et efficace à d'autres défis de ce type.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'aligne sur la déclaration faite précédemment par l'Union européenne.

L'année 2020 a été cruciale pour le multilatéralisme et pour l'humanité. Les conflits et les tensions géopolitiques, les demandes de justice sociale et l'instabilité, le risque d'insécurité alimentaire aiguë, les niveaux élevés de déplacement forcé, les catastrophes et les effets négatifs des changements climatiques, en plus de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), devraient se poursuivre l'année prochaine, et 235 millions de personnes ont urgemment besoin d'aide humanitaire.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion de nous unir et de réaliser le multilatéralisme efficace qu'il nous faut en adoptant par consensus les trois projets de résolution sur l'action humanitaire (A/75/L.11, A/75/L.42 et A/75/L.44) soumis à la présente séance plénière de l'Assemblée générale. Ces projets portent sur des questions

fondamentales – la sécurité et la protection du personnel humanitaire, la coopération internationale et l'assistance humanitaire à la suite de catastrophes, et le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires fait un excellent travail en 2020 dans des circonstances extrêmement difficiles, en apportant de la cohérence au système humanitaire, en analysant les besoins et en complétant la riposte dans des contextes sous-financés. L'Organisation mondiale de la Santé coordonne la réponse sanitaire mondiale et dirige l'équipe de gestion de crise ; le Programme alimentaire mondial fournit un soutien logistique et alimentaire ; l'UNICEF maintient les efforts pour que les enfants continuent d'être scolarisés et protégés. Le reste du système fait également preuve d'un haut niveau d'engagement. Nous espérons qu'en matière de coordination, le système de développement fera également des progrès. Cela représentera un pas décisif vers la réalisation du lien entre l'humanitaire, le développement et la consolidation de la paix et vers la réalisation de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Ce lien sera une de nos priorités pour l'année à venir et doit être établi dans le plein respect des principes de neutralité, d'impartialité, d'humanité et d'indépendance. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont multifformes. Par conséquent, leurs solutions doivent aussi être multifformes et complémentaires.

M. Arriola Ramírez (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

L'année 2021 sera une année où nous défendrons encore plus fortement l'inclusion et le leadership des femmes tout au long du cycle de réponse humanitaire. Leur rôle dans le programme de localisation et dans le relèvement sera essentiel. En outre, nous devons reconnaître l'importance des services de santé sexuelle et reproductive, qui, dans les contextes humanitaires, sont essentiels pour sauver des vies. Les femmes et les filles qui se retrouvent dans des conflits armés ou des situations d'urgence ne peuvent échapper aux fléaux de la violence fondée sur le genre ou de la traite des êtres humains. Qu'il me soit permis de saluer le travail du Fonds des Nations unies pour la population et d'ONU-Femmes dans ce domaine, ainsi que le guichet de financement du Fonds central pour les interventions d'urgence consacré à la violence fondée sur le genre.

L'éducation est un pilier essentiel de toute réponse humanitaire qui se veut respectueuse de la

justice sociale. C'est l'outil le plus puissant dont nous disposons pour la croissance et le développement des personnes et le plus influent pour le développement des pays. Nous devons soutenir l'éducation dans les situations d'urgence et garantir que les écoles soient des lieux sûrs. Nous appelons les États qui n'ont pas encore signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles à le faire. Les 106 États qui sont déjà signataires doivent coordonner sa mise en œuvre et s'assurer qu'elle est respectée.

Les services médicaux et la sécurité des professionnels de la santé sont une autre priorité du Gouvernement espagnol. L'Espagne reste engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre de la résolution 2286 (2016), que nous avons cofacilitée pendant notre mandat au Conseil de sécurité. Nous souhaitons condamner publiquement les attaques menées contre tous les travailleurs humanitaires, qui ont augmenté de manière exponentielle ces derniers mois. Les États doivent enquêter sur ces attaques, et leurs auteurs doivent être traduits en justice.

Un autre défi auquel la communauté internationale est confrontée est celui de la défense de l'accès humanitaire, du respect du droit international humanitaire et de l'action humanitaire fondée sur des principes. Je tiens à remercier le Comité international de la Croix-Rouge pour sa contribution au respect du droit international humanitaire et pour ses efforts visant à humaniser les situations de conflit armé. Il mérite d'être reconnu pour son travail en général, mais aussi pour son rôle de chef de file.

Les crises humanitaires sont nombreuses dans le monde et méritent toutes notre appui : la crise au Venezuela et dans les pays voisins, les déplacements forcés en Amérique centrale, les camps de réfugiés sahraouis, les situations tragiques en Palestine, en Syrie et au Sahel et celle des Rohingyas, pour n'en citer que quelques-unes. Elles requièrent toutes notre attention. L'engagement de l'Espagne se manifeste notamment par le fait qu'elle assume la présidence de la plateforme de soutien au cadre régional global de protection et de solutions aux déplacements forcés en Amérique centrale et au Mexique. Des initiatives similaires sont mises en place au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. En ce qui concerne le système des Nations Unies, je tiens également à saluer la générosité de la société civile espagnole, qui a versé plus de 90 millions d'euros au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en 2020. La coopération décentralisée espagnole fournit

également des efforts considérables cette année pour respecter le programme humanitaire.

Enfin, je tiens à remercier les organisations non gouvernementales et les travailleurs humanitaires sans le travail desquels l'action humanitaire n'existerait pas. Leurs efforts, leur vocation et leur dévouement sont une source d'inspiration pour nous tous. Nous avons une décennie devant nous pour réaliser le programme de l'humanité, les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Travaillons à court terme afin d'atténuer les souffrances à moyen terme, de mieux nous relever et de nous développer de manière plus verte, plus équitable et plus inclusive.

M. Rae (Canada) : L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les populations touchées par la crise. Au début de l'année, des millions de personnes devaient déjà composer avec les conflits, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et l'insécurité alimentaire. La pandémie et ses effets secondaires ont exacerbé ces difficultés, menaçant des acquis de première importance à l'égard du développement. Ce sont les femmes qui sont les plus touchées, elles qui s'occupent de leurs familles et de patients et qui travaillent en première ligne, elles font face à des risques croissants de violence sexuelle et sexiste et ont un accès limité aux services, notamment aux services de santé sexuelle et reproductive. À leur apogée, les fermetures d'écoles ont touché plus de 1,5 milliard d'enfants, avec des conséquences particulièrement dévastatrices sur les filles et les jeunes femmes.

(l'orateur poursuit en anglais)

Une crise mondiale de sécurité alimentaire sans précédent point à l'horizon, 270 millions de personnes risquant de sombrer davantage dans la faim, en plus des 690 millions qui étaient déjà en situation d'insécurité alimentaire avant la pandémie. M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, nous a prévenus hier, dans son discours d'acceptation du prix Nobel de la paix, que nous étions sur le fil du rasoir. La perspective de la famine nous regarde droit dans les yeux. À l'horizon 2021, *l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*, récemment publié, estime qu'il faudra 35 milliards de dollars pour fournir une aide vitale à 160 millions des personnes les plus vulnérables. Jusqu'à présent, nous n'avons pas agi aussi énergiquement que nous le devrions. Il est temps pour nous d'agir, et d'agir ensemble.

Premièrement, nous devons fournir un financement humanitaire prévisible et flexible, conformément au Grand Bargain on humanitarian financing (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et aux principes du Good Humanitarian Donorship. Nous devons explorer des partenariats innovants, y compris avec le secteur privé.

Deuxièmement, les travailleurs humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr et sans entrave afin de pouvoir apporter une aide aux personnes dans le besoin, conformément aux principes humanitaires fondamentaux. Leur sûreté et leur sécurité doivent être préservées. Ce n'est pas le cas actuellement. Qu'il me soit permis de le dire sans ambages. Bon nombre d'États-nations et d'armées privées empêchent l'aide d'atteindre les personnes qui sont affamées et malades. C'est clairement illégal, mais cela se produit. Des enfants à l'école, des femmes à la maison ou travaillant dans des hôpitaux sont tués parce que ces lieux et ces personnes sont délibérément visés. Elles ne sont pas ce qu'on appelle par euphémisme des « dommages collatéraux ». Elles sont traquées et tuées. Les auteurs de ces atrocités doivent répondre de leurs actes.

Troisièmement, nos gouvernements nationaux représentés à l'Assemblée doivent soutenir les intervenants locaux et nationaux, y compris les organisations dirigées par des femmes et des réfugiés, en première ligne de la réponse humanitaire. Il est nécessaire de mener une action humanitaire sensible au genre pour garantir l'efficacité de nos réponses collectives. Pour que les réponses soient basées sur les besoins, les voix des femmes et des filles, des populations réfugiées et migrantes, des personnes handicapées et d'autres personnes marginalisées doivent être réellement intégrées à chaque étape.

Quatrièmement, nous devons donner la priorité à l'éducation, en particulier pour les filles, qui courent le plus grand risque d'abandonner l'école et d'être ainsi plus exposées au mariage précoce et forcé, à la traite des êtres humains et à la violence sexuelle et sexiste. Les enfants réfugiés sont également cinq fois plus susceptibles de ne pas être scolarisés que les enfants non-réfugiés. Nous devons veiller à ce qu'ils ne soient pas privés de leur droit ou de leur accès à l'éducation. L'avenir de cette génération de jeunes est en jeu.

(l'orateur reprend en français)

Le Canada déploie ses efforts sans relâche pour faire sa part. À ce jour, le Canada a annoncé

plus de 1,1 milliard de dollars pour la réponse à la COVID-19 dans les pays en voie de développement, notamment en injectant 100 millions de dollars au début de la pandémie dans un financement humanitaire flexible pour répondre aux besoins causés spécifiquement par la pandémie. Et, nous n'avons pas perdu de vue les crises humanitaires antérieures à la COVID-19. En 2020, le Canada fournit plus de 800 millions de dollars en financement humanitaire flexible et de qualité, pensant notamment aux humanitaires dans la région du Sahel, au Yémen, en Amérique du Sud et en Amérique centrale, en réponse à la crise du Venezuela et, plus récemment, en réponse à la crise du Tigré.

(l'orateur reprend en anglais)

Ces deux dernières années, le Canada a également dirigé l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. Nous avons lancé la feuille de route 2021-2025, qui établit le cadre stratégique pour guider l'action collective visant à prévenir, atténuer et répondre à la violence sexiste dans les situations humanitaires. Nous sommes heureux de passer le flambeau du leadership au Danemark en 2021 pour la prochaine étape de la mise en œuvre. Nous sommes très fiers de contribuer activement à la mise en œuvre du pacte mondial pour les réfugiés en respectant les engagements que nous avons pris au Forum mondial sur les réfugiés et en soutenant des réponses globales aux besoins des réfugiés dans le monde entier. Nous restons déterminés à faire plus en 2021.

Cette année, la communauté internationale réaffirme son attachement collectif à la coopération internationale. Nous nous sommes engagés à protéger notre planète. Nous avons convenu de nous attaquer aux causes profondes, qui sont à l'origine de tant de besoins humanitaires, à commencer par les conflits. Et nous maintenons notre engagement à accélérer l'action en faveur de l'égalité des sexes, de la participation des femmes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Ces objectifs ne seront pas faciles à atteindre, et nous devons reconnaître, en regardant dans le miroir, que nous avons déjà accumulé du retard sur les engagements que nous avons pris. Cependant, ensemble, nous pouvons relever les défis que nous réserve l'année 2021, être solidaires et agir avec et pour ceux qui vivent des crises dans le monde, car nous partageons une humanité commune.

J'attends avec impatience l'adoption par consensus des projets de résolutions humanitaires (A/75/L.11, A/75/L.42 et A/75/L.44) dans le courant de la

journée et je voudrais remercier les facilitateurs pour leur excellent travail.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : En ce moment même, les besoins humanitaires augmentent considérablement dans le monde en raison de la propagation continue de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de l'intensification des conflits régionaux, de la menace croissante des changements climatiques, de la fréquence des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes, des invasions de criquets pèlerins, de la détérioration de la sécurité alimentaire et des effets des mesures coercitives unilatérales. Dans un contexte aussi sombre, il est impératif de veiller à ce que la communauté internationale maintienne le multilatéralisme, renforce la solidarité et la coopération, œuvre de concert pour lutter contre la COVID-19 et aide les pays et les peuples en situation d'urgence humanitaire à surmonter ces difficultés humanitaires de plus en plus graves. La Chine souhaite mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, nous devons respecter scrupuleusement le droit international et les normes régissant les relations internationales. L'aide humanitaire doit être fondée sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la résolution 46/182, et doit rester humanitaire et professionnelle. La souveraineté des pays bénéficiaires doit être respectée, il ne faut pas interférer dans leurs affaires intérieures et toute politisation des questions humanitaires doit être évitée. Toutes les parties aux conflits doivent répondre positivement à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et œuvrer à des règlements politiques au moyen d'un dialogue inclusif, tandis que toutes les parties concernées doivent respecter le droit international humanitaire et s'acquitter de leur obligation de protéger les civils et de garantir l'accès humanitaire et l'acheminement efficace de l'aide. Nous devons coordonner les efforts de la communauté internationale et faire pression pour que toute mesure coercitive unilatérale soit levée immédiatement afin de faciliter une réponse complète, efficace et efficiente de tous les États Membres face à la COVID-19.

Deuxièmement, nous devons accroître l'aide humanitaire pour améliorer efficacement les capacités de riposte face aux situations d'urgence dans les pays en développement. Cela implique de partager les expériences en matière de lutte contre les épidémies, d'apporter un soutien matériel et technique et de coopérer en matière de médicaments et de vaccins. Il faut

accroître les investissements dans des domaines tels que la lutte contre les maladies infectieuses, le renforcement des capacités en matière de santé publique et la sécurité alimentaire et accroître l'aide humanitaire en faveur des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il faut considérer les vaccins contre la COVID-19 comme un bien public mondial et faire en sorte qu'ils soient accessibles et abordables pour les pays vulnérables. La communauté internationale doit renforcer les capacités de prévention des catastrophes, de préparation aux catastrophes, de riposte et de réduction des risques des pays en développement, favoriser l'échange et le partage d'informations sur les catastrophes et améliorer les capacités de surveillance des catastrophes et d'alerte rapide.

Troisièmement, nous devons placer l'être humain au centre de nos efforts et réduire fondamentalement les besoins humanitaires. Tous nos efforts, qu'il s'agisse d'atténuer les conséquences de la COVID-19, de revenir à la normale ou de mettre fin aux conflits et aux crises humanitaires, dépendent en fin de compte de la réalisation d'un développement axé sur les personnes. La communauté internationale doit placer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cœur de la coopération internationale au service du développement. L'élimination de la pauvreté doit être un objectif primordial et il faut consacrer davantage de ressources à la réduction de la pauvreté, à l'éducation, à la santé et à la construction d'infrastructures pour promouvoir un meilleur relèvement social et économique et s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes des crises humanitaires.

La Chine salue les efforts que déploient le système des Nations Unies et les organisations humanitaires pour coordonner leur action, fournir une aide humanitaire et intervenir rapidement face à la COVID-19. Nous rendons hommage au dévouement du personnel humanitaire et médical qui lutte en première ligne contre la pandémie. La Chine appuie fermement le rôle de chef de file et de coordination que joue l'ONU en matière d'aide humanitaire internationale et de coopération mondiale dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Nous saluons l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, ainsi que le Plan de riposte humanitaire global COVID-19 et d'autres initiatives pertinentes.

Depuis l'apparition de la COVID-19, la Chine a défendu le concept de communauté de destin pour l'humanité et encouragé activement la coopération

internationale dans la lutte contre le virus. Nous avons envoyé 36 équipes d'experts médicaux dans 34 pays et apporté notre aide à plus de 150 pays et organisations internationales. La Chine a fait don de 50 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé et au Plan de riposte humanitaire global COVID-19 et a collaboré avec les Nations Unies pour mettre en place un entrepôt et un centre d'aide humanitaire mondial en Chine. Une fois que les vaccins contre la COVID-19 auront été mis au point et déployés en Chine, nous les mettrons à la disposition d'autres pays en développement en tant que bien public mondial, afin de contribuer à l'édification d'une communauté où tout le monde a droit à la santé. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale, à participer activement aux opérations d'aide humanitaire bilatérales et multilatérales et à continuer à apporter son appui aux autres pays dans le besoin dans la limite de ses moyens.

M. Hilale (Maroc) : La situation dans le monde est plus que jamais alarmante en raison du nombre croissant de personnes touchées par des urgences humanitaires. À la fin de 2019, 145 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire. En 2020, année marquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ce chiffre est passé à près de 168 millions de personnes, ce qui représente 1 personne sur 45 dans le monde. En 2021, 235 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire. Une augmentation de près de 40 % par rapport à cette année, avec 1 personne sur 33 dans le monde. Cela reste le chiffre le plus élevé depuis des décennies selon les analystes. Ceci nous interpelle pour réfléchir ensemble à mieux comprendre les défis auxquels nous sommes confrontés. Le moment est donc venu d'agir pour se mobiliser au service des personnes et des communautés ravagées par les conflits, les changements climatiques, la montée de la faim dans le monde et la pandémie de COVID-19.

Il est fondamental que l'ONU continue d'être la voix des plus vulnérables, et d'être le catalyseur d'une action mondiale unifiée au service de l'humanité. C'est l'objectif ultime du travail humanitaire et de la coordination humanitaire. Il s'agit principalement de travailler tous ensemble au sein d'un système diversifié et varié de partenaires humanitaires, notamment les États Membres, l'ONU, ses fonds et programmes, les organisations humanitaires internationales, régionales, nationales et locales et la société civile, afin de sauver des vies et d'atténuer les souffrances. Il est donc impératif que nous intensifions la coopération et la

collaboration à tous les niveaux pour contenir, contrôler et atténuer la pandémie de COVID-19.

Grâce à la vision éclairée de S. M. le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, le Royaume du Maroc a fait de l'action humanitaire un pilier fondamental et structurant de sa politique étrangère. À cet effet, le Maroc a toujours été parmi les premiers à apporter, chaque fois que nécessaire, les premières aides humanitaires aux personnes affectées par les catastrophes naturelles ou les conflits armés, en fournissant notamment des produits alimentaires, des médicaments, des tentes et des hôpitaux de campagne pluridisciplinaires. De même, le Royaume continue de renforcer sa participation à l'atténuation des crises humanitaires dans le monde, à travers sa contribution effective aux opérations de maintien de la paix et à l'action humanitaire. Dans cet esprit, le Maroc contribue depuis les années 60 aux opérations de maintien de la paix et à l'action humanitaire dans le monde, et en Afrique en particulier, et ce, notamment à travers le déploiement de contingents des Forces armées royales et d'hôpitaux médico-chirurgicaux de campagne et l'acheminement des aides humanitaires directes au profit des populations des pays affectés.

L'action humanitaire du Maroc est devenue un modèle basé sur les principes de solidarité régionale et internationale. Dans cette optique, et sur instructions de S. M. le Roi Mohammed VI, les Forces armées royales ont déployé 17 hôpitaux à ce jour et fourni quelque 2,65 millions de services médicaux au profit des populations locales et des réfugiés dans 14 pays sur quatre continents. De même, en 2020, S. M. le Roi Mohammed VI a ordonné l'envoi d'aides médicales à une vingtaine de pays africains frères, afin de les accompagner dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Par ailleurs, les efforts et l'action du Maroc dans le domaine humanitaire ne se limitent pas seulement aux aides d'urgence. L'action humanitaire du Maroc s'inscrit dans une optique globale visant à alléger les souffrances des personnes les plus vulnérables, à travers notamment des projets de développement durable. À cet égard, les expériences accumulées par le Royaume du Maroc en matière de coopération Sud-Sud, au cours des dernières années en Afrique, et dans d'autres continents, traduisent un engagement fort pour porter assistance aux populations victimes de crises humanitaires. Le Maroc continue donc d'être très attaché au respect de l'impartialité, la neutralité et l'indépendance en tant que principes essentiels pour l'acheminement

de l'aide humanitaire. Violer les droits fondamentaux des personnes déplacées est un crime condamnable au regard du droit international et l'instrumentalisation de leur peine à des fins politiques est inacceptable.

Le Royaume du Maroc, en tant que président du segment humanitaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), a lancé, en juin 2020, un Appel à l'action soutenu par 173 délégations, afin d'appuyer la réponse humanitaire dans la lutte contre la COVID-19. Cet appel n'est pas simplement un autre document sur la COVID 19. C'est un appel à l'action. L'Appel propose des mesures concrètes et opérationnelles, indispensables pour relever les défis de cette pandémie. Il appelle à des actions pratiques, telles que faciliter l'accès, le passage et la circulation de l'aide humanitaire, du personnel sanitaire et médical, et des équipements, sans lesquels les souffrances humanitaires, les pertes en vies humaines et les besoins des personnes touchées peuvent être exacerbés. À cet égard, l'Appel aborde la question de la spéculation et des stocks indus qui peuvent entraver l'accès à des médicaments essentiels, vaccins, équipements de protection individuelle et équipements médicaux sûrs, efficaces et abordables, ainsi qu'à d'autres fournitures et équipements humanitaires. Il appelle à un accès universel, opportun et équitable et à une distribution de toutes les technologies et produits de santé essentiels de qualité, sûrs, efficaces et abordables. Enfin, l'Appel vise également à répondre aux impacts humanitaires de la montée de l'insécurité alimentaire dans le monde face à la pandémie, qui a été exacerbée par les récentes infestations acridiennes dans certains pays en développement. Il appelle à garantir que les besoins et les priorités des populations en situation de vulnérabilité soient pleinement pris en compte.

Le Royaume se félicite de la réponse coordonnée du système humanitaire pour éviter une forte augmentation de la faim, de la pauvreté, de la violence et de la maladie en raison de la pandémie et de la récession mondiale qui en résulte. Le Royaume du Maroc souhaite également saluer le fort engagement et le leadership du Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres. Ses divers appels et initiatives à cet égard sont essentiels dans notre effort collectif de lutte contre cette pandémie et son impact. Son appel à un cessez-le-feu mondial et immédiat, largement soutenu par les États Membres, dont le Maroc, est une étape importante pour atténuer les effets humanitaires dévastateurs des conflits armés et permettre une plus grande concentration sur la réponse à la pandémie. De plus, le Plan de

réponse humanitaire global est une excellente initiative qui requiert notre plein appui, notamment par le biais de financements urgents afin de répondre à ses besoins. Par ailleurs, le Royaume, en tant que donateur et membre du Conseil consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence, apprécie hautement la valeur ajoutée du Fonds pour permettre des réponses rapides, opportunes et mieux coordonnées aux crises d'urgence. À cet égard, le Maroc vient d'annoncer une augmentation significative de sa contribution volontaire à ce Fonds. L'aide humanitaire est une expression de la valeur morale positive qu'est la solidarité. Alors soyons solidaires aujourd'hui plus que jamais.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : Les événements de 2020 ont détruit des vies et des moyens de subsistance dans le monde entier. Le personnel local, les organisations nationales, les groupes communautaires, les amis et les familles, qui se sont tous ralliés pour se soutenir mutuellement pendant cette sombre année, ont été en première ligne des interventions humanitaires. Le système des Nations Unies s'est adapté et a redéfini ses priorités, et la présence internationale dans de nombreuses opérations a été réduite. Même s'il y a peu de points positifs cette année, la situation nous a amenés à reconnaître le rôle central et inestimable des acteurs locaux et nationaux. Les organisations humanitaires internationales font un travail remarquable, mais ce travail est plus efficace lorsqu'il est mené dans le cadre d'un véritable partenariat avec les acteurs locaux et en donnant la priorité aux opinions des populations touchées dans la prise de décision.

En 2020, l'Australie a concentré ses efforts sur la lutte contre les graves conséquences de la pandémie de coronavirus (COVID-19) chez nos voisins les plus proches. De nombreux pays du Pacifique ont été épargnés par les pires aspects sanitaires de la crise, mais celle-ci a eu des effets secondaires profonds sur leurs économies, qui ont été aggravés par les catastrophes qui continuent de frapper la région avec une brutalité croissante.

Il y a deux semaines, les Nations Unies ont publié l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*, qui dresse un tableau sombre et catastrophique des besoins humanitaires. Au cours de l'année à venir, nous serons confrontés à des défis qui s'aggravent mutuellement – faire face à la pandémie de COVID-19, à l'insécurité alimentaire croissante, aux conflits prolongés et aux catastrophes de plus en plus intenses. Cependant, l'aide humanitaire n'est pas une solution.

Nous devons trouver des solutions politiques, amener les parties belligérantes à rendre des comptes pour les violations du droit international humanitaire et garantir l'accès humanitaire. Il est plus que jamais temps d'investir dans une approche multirisque et intersectorielle en matière de réduction des risques de catastrophe, de préparation et de renforcement de la résilience. C'est pourquoi l'Australie se réjouit d'accueillir la neuvième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophes, qui se tiendra virtuellement en 2021, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. La Conférence portera essentiellement sur les investissements et le relèvement résilients, les systèmes, services et infrastructures résilients et les communautés résilientes. Elle mettra en avant les expériences des femmes, des filles et des personnes handicapées, ainsi que les connaissances des communautés locales et autochtones. En tant qu'hôte, l'Australie attirera également l'attention sur les défis auxquels sont confrontées les communautés insulaires et côtières isolées, en particulier nos voisins du Pacifique.

Je conclus aujourd'hui en adressant les remerciements de l'Australie au personnel humanitaire des Nations Unies qui continue de travailler sans relâche dans les bureaux sur le terrain et en première ligne pour fournir une aide humanitaire urgente à des millions de personnes qui ont besoin d'assistance.

M^{me} Barber (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont profondément préoccupés par l'augmentation sans précédent des besoins humanitaires ces dernières années, ainsi que par la forte augmentation du nombre de personnes qui ont besoin d'assistance depuis le début de la pandémie de coronavirus (COVID-19). La semaine dernière, les Nations Unies ont publié *l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*. Les chiffres sont frappants. En 2021, 235 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire et de protection. Cela signifie qu'une personne sur 33 dans le monde aura besoin d'aide – une augmentation notable par rapport à une personne sur 45 il y a un an, qui était déjà le chiffre le plus élevé depuis des décennies.

Les États-Unis sont depuis longtemps un leader mondial en matière d'aide humanitaire, notamment par l'entremise de l'ONU, et nous restons déterminés à aider les personnes qui ont besoin d'assistance. Les États-Unis restent le plus grand donateur humanitaire individuel, et ont fourni une aide humanitaire d'une

valeur de plus de 10,5 milliards de dollars au cours de l'exercice 2020. Ils sont attachés au multilatéralisme et à la fourniture d'une aide humanitaire dans le monde entier. Cette année, la Secrétaire adjointe Biegun et l'administrateur par intérim Barsa de l'Agence des États-Unis pour le développement international ont organisé un événement parallèle virtuel, pour mettre en vedette les 10 principaux donateurs humanitaires, féliciter les principaux organes des Nations Unies pour leur partenariat et encourager les autres donateurs à augmenter leurs contributions. Cette année, les donateurs ont versé plus de 17 milliards de dollars aux plans humanitaires interinstitutions. C'est très généreux, mais nous pouvons faire davantage. Nous appelons les autres à se joindre à nous en apportant leur contribution pour soutenir l'action humanitaire.

Nous devons continuer d'améliorer l'efficacité et l'efficacité grâce à des réformes du système humanitaire international, notamment en renforçant la cohérence entre nos efforts humanitaires, de consolidation de la paix et de développement, en responsabilisant les acteurs locaux et en améliorant la transparence, les évaluations conjointes et impartiales des besoins et les appels prioritaires. Nous devons également faire pression sur les gouvernements et les parties au conflit pour qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Je pense notamment à nos efforts de longue date pour que le Conseil de sécurité reste saisi des conséquences humanitaires de crises telles que celles du Yémen et de la Syrie.

C'est avec plaisir que les États-Unis ont parrainé le projet de résolution A/75/L.42, sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, qui envoie un message fort de solidarité aux nombreuses personnes courageuses qui risquent leur vie pour apporter une aide humanitaire à des millions de personnes dans le monde. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/75/75), l'instabilité a augmenté au niveau international en raison des conditions sans précédent causées par la pandémie de COVID-19. L'augmentation continue du nombre d'attaques contre les travailleurs humanitaires et de décès due au terrorisme est inacceptable. La forte augmentation des attaques visant les locaux et les véhicules des organisations humanitaires et des Nations Unies cette année est également alarmante. Nous sommes préoccupés par le sort des travailleurs humanitaires qui ont été pris en otage, notamment ceux qui sont détenus par les Houthis au Yémen.

Alors que les besoins humanitaires atteignent déjà des niveaux sans précédent, les menaces existantes de sécurité dans le monde ont exacerbé ces défis et entravé davantage l'accès de ceux qui travaillent en première ligne dans le contexte de catastrophes et de crises aux populations qui ont besoin d'assistance. Malgré ces contraintes, les travailleurs humanitaires risquent chaque jour leur vie et leur bien-être pour effectuer un travail vital. Nous remercions les travailleurs humanitaires pour leur courage et rendons hommage aux humanitaires qui ont perdu la vie à la suite d'accidents et d'actes de violence. Nous condamnons la forte augmentation du nombre de situations de crise touchant le personnel humanitaire des partenaires d'exécution des Nations Unies.

Les attaques contre les civils et les travailleurs humanitaires dans les situations de conflit armé sont le reflet d'un mépris systémique du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous appelons au respect du droit international humanitaire et au respect sans équivoque du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, notamment les biens et les locaux humanitaires et les opérations d'acheminement de l'aide humanitaire. Nous continuons d'appeler au renforcement du respect du principe de responsabilité en cas de violence contre le personnel humanitaire dans des pays comme la Syrie, et lorsque des travailleurs humanitaires se rendent coupables d'exploitations, d'atteintes ou de violences. Nous réaffirmons également la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles commises contre les personnes les plus vulnérables dans le monde. Nous encourageons vivement les autres membres de l'Assemblée à intensifier leurs efforts pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Les États-Unis restent fermement engagés à jouer leur rôle multiforme de chef de file en matière d'action humanitaire et de diplomatie dans le monde. Nous continuerons d'œuvrer à l'amélioration de la coordination et de l'acheminement efficace de l'aide humanitaire en faveur des millions de personnes dans le monde qui ont besoin d'assistance du fait des conflits et d'autres tragédies. C'est avec fierté que nous appuyons ces résolutions et nous voudrions exprimer nos sincères remerciements et notre appui à tous les travailleurs humanitaires qui sont à l'œuvre dans les endroits les plus dangereux du monde.

Les États-Unis voudraient saisir cette occasion pour clarifier certaines priorités importantes. Les

résolutions sont des documents non contraignants qui ne créent ni ne modifient les droits ou les obligations découlant du droit international. En outre, le fait que les États-Unis parrainent des projets de résolution ou s'associent à un consensus sur ces projets n'implique pas qu'ils les entérinent. Les États-Unis ont consacré 20,5 milliards de dollars à la riposte internationale face à la COVID-19, notamment pour la mise au point de vaccins et de traitements, l'aide étrangère et d'autres efforts de préparation. Nous n'appuyons pas les références à la Cour pénale internationale et au Statut de Rome qui ne font pas suffisamment la distinction entre les États parties et non-parties ou qui sont autrement incompatibles avec nos positions.

Conformément à la Déclaration de consensus de Genève sur la promotion de la santé de la femme et le renforcement de la famille, nous affirmons qu'il n'existe pas de droit international à l'avortement et que chaque pays a le droit souverain de légiférer sur sa propre position en ce qui concerne la protection de la vie à tous les stades, sans pression extérieure.

Les États-Unis conservent le droit souverain de faciliter ou de restreindre l'accès à leur territoire, conformément à leurs lois et politiques nationales et sous réserve des obligations internationales qui leur incombent. Nous n'entérinons ni ne recommandons le Pacte mondial sur les migrations, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ou la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

S'agissant de l'Accord de Paris sur le climat et le libellé relatif aux changements climatiques, nous soulignons que le retrait des États-Unis de l'Accord a pris effet le 4 novembre. Par conséquent, toute référence à l'Accord de Paris et aux changements climatiques est sans préjudice des positions des États-Unis. Nous exprimons notre appui à la promotion de la croissance économique et au renforcement de la sécurité énergétique tout en protégeant l'environnement. Les États-Unis n'appuient pas les références aux changements climatiques dans les résolutions qui sont incompatibles avec cette approche ou qui ne respectent pas les circonstances et les approches nationales. En ce qui concerne les références aux rapports spéciaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les États-Unis ont indiqué au GIEC que l'acceptation de ces rapports par le Groupe et l'approbation de leurs résumés respectifs à l'intention des décideurs n'implique pas l'approbation par les États-Unis des conclusions

spécifiques ou du contenu sous-jacent des rapports. Les références aux rapports spéciaux du GIEC sont également sans préjudice des positions des États-Unis.

Plus tard, lorsque nos enfants penseront à cette époque, ils nous demanderont peut-être de leur dire ce que nous avons fait. Nous aimerions leur dire que, au nom du peuple américain, nous avons fait entendre la voix des personnes les plus vulnérables dans le monde dans les salles virtuelles de l'ONU et fourni une aide vitale pendant la plus grande crise internationale que le monde ait jamais connue depuis la Seconde Guerre mondiale. Que notre nouvel héritage soit d'avoir mis de côté nos différences et d'avoir donné de l'espoir au monde à ses heures les plus sombres.

M^{me} Engelberg (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur.

Nous sommes confrontés à un des plus grands défis humanitaires de notre vivant, étant donné que 235 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans le monde. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a entraîné une augmentation exponentielle des besoins humanitaires, qui s'ajoutent aux effets négatifs des conflits, des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire, entre autres choses. Le niveau de l'extrême pauvreté dans le monde a augmenté pour la première fois en 22 ans, et les progrès réalisés pendant plusieurs décennies en matière de développement sont en péril. Les besoins sont immenses et nous avons plus que jamais besoin de la solidarité mondiale.

Je veux mettre l'accent sur ce que le Secrétaire général a décrit à juste titre comme une pandémie de l'ombre, à savoir la montée de la violence fondée sur le genre, en particulier à l'égard des femmes et des filles. Suite à la pandémie et à ses effets secondaires liés à la sécurité, à la santé et aux soucis financiers, la violence contre les femmes et les filles s'est intensifiée. Cela est vrai dans tous les pays du monde, y compris le mien. À l'échelle mondiale, chaque période de confinement de trois mois instaurée en réponse à la pandémie se traduit par 15 millions de nouveaux cas de violence fondée sur le genre, et le risque est encore plus élevé dans les situations d'urgence humanitaire. Toutes les formes de violence fondée sur le genre et chaque acte de soumission et d'avilissement forcés constituent un obstacle à la réalisation de l'égalité des sexes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et font partie des violations des droits de l'homme les plus répandues

et les plus dévastatrices dans le monde. Par conséquent, chaque intervention humanitaire doit prévoir les politiques, systèmes et mécanismes nécessaires pour prévenir, atténuer et combattre la violence fondée sur le genre. Il faut notamment fournir des services sûrs et complets aux personnes touchées.

À partir du 1^{er} janvier, le Danemark assumera la direction de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, une initiative multipartite qui vise à changer fondamentalement la manière dont la question de la violence sexiste est abordée dans les situations d'urgence humanitaire. Dans le cadre de ces efforts, nous devons établir davantage de partenariats avec les organisations féminines locales afin de promouvoir la participation véritable et en toute sécurité des femmes et des filles, ainsi que leur influence et leur leadership, dans le cadre de nos efforts humanitaires. Nous devons mettre l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour promouvoir l'accès des filles à une éducation de qualité et tirer parti du potentiel de l'éducation pour bâtir des sociétés où règne l'égalité entre les sexes. Nous devons mettre l'accent sur le genre dans nos analyses et recueillir davantage de données ventilées par sexe et par genre. Enfin, nous devons accroître notre appui aux travaux de base des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de leurs partenaires locaux qui se consacrent à la promotion du plein exercice des droits humains des femmes et des filles. Les partenaires des Nations Unies doivent donner la priorité aux efforts de lutte contre la violence sexiste et les rationaliser dans leurs travaux.

L'Appel à l'action est devenu une coalition solide de parties prenantes de toutes les régions du monde, et nous remercions le Canada pour sa gestion avisée ces dernières années, comme vient de l'indiquer le Représentant permanent du Canada. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec les États Membres, les partenaires des Nations Unies et la société civile pour mettre fin à cette pandémie qui en cache une autre et à la violence sexiste dans les situations d'urgence.

M^{me} Karmazinskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Cette année a été une rude épreuve pour l'ensemble de la communauté internationale. La pandémie de coronavirus et ses conséquences à long terme sur tous les aspects de la vie ont démontré l'urgence nécessaire pour tous les États Membres de faire preuve de solidarité pour faire face à la crise et aider ceux qui ont le plus besoin d'assistance. À cet égard,

nous tenons tout d'abord à exprimer notre profonde gratitude aux travailleurs humanitaires et médicaux qui apportent une aide humanitaire urgente à tous ceux qui en ont besoin dans les coins les plus reculés du monde dans ces conditions difficiles. Dans ce contexte, nous condamnons fermement les attaques contre le personnel humanitaire et médical, qui ne font que créer davantage de souffrances et priver d'espoir les personnes qui attendent de l'aide.

Les prévisions contenues dans l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021* sont alarmantes. Le nombre de personnes qui ont besoin d'assistance augmente rapidement, et un financement record des donateurs est nécessaire. En outre, le système d'intervention humanitaire des Nations Unies est confronté à de nouveaux défis. Nous sommes fermement convaincus que les problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée ne peuvent être résolus que dans l'unité, dans un climat de confiance et de respect mutuels. C'est la principale condition pour garantir que nous ne laisserons personne de côté. Les pays en développement et ceux qui connaissent des crises humanitaires sont particulièrement touchés par la pandémie. Il importe donc de mener un dialogue direct et ouvert sur les problèmes actuels.

Pour notre part, nous voudrions aborder deux questions essentielles dans le contexte de l'action humanitaire. La première est l'importance d'obtenir et d'utiliser des données fiables, y compris sur les attaques contre des cibles médicales et humanitaires, pour évaluer les besoins et planifier les opérations humanitaires. Nous avons récemment constaté que des organisations humanitaires s'appuient sur des sources d'information non vérifiées, souvent en dehors du territoire des États touchés. Il importe de préserver le statut impartial de l'ONU, essentiel pour la légitimité universelle du travail de ses organismes.

Deuxièmement, les donateurs créent souvent eux-mêmes des problèmes en imposant des restrictions sans l'aval du Conseil de sécurité, qui, dans le contexte d'une pandémie, semblent encore plus inhumaines. Les sanctions unilatérales entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et des médicaments essentiels. M^{me} Alena Douhan, Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, en a parlé en présentant des preuves tangibles, et le Secrétaire général a appelé à la levée de ces mesures. Les soi-disant exceptions humanitaires ne fonctionnent tout simplement pas. Les

entrepreneurs refusent de mettre en œuvre des projets à caractère humanitaire par crainte d'être inscrits sur les soi-disant listes noires des contrevenants au régime des sanctions. Les auteurs de ces restrictions inhumaines préfèrent fermer les yeux sur ces situations. D'un côté, ils imposent des sanctions, tandis que du haut de la tribune des Nations Unies, ils appellent au respect des droits de l'homme et à un traitement humain. Il est temps de tenir compte des appels lancés par les dirigeants des Nations Unies et de cesser de politiser l'aide humanitaire et l'aide au développement.

La Fédération de Russie a toujours préconisé le renforcement de la coopération dans le domaine de l'aide humanitaire sous les auspices des Nations Unies. Nous avons toujours fait notre part, à la fois par des contributions régulières des donateurs aux budgets des organismes humanitaires des Nations Unies et par l'envoi d'une aide humanitaire et de travailleurs humanitaires russes dans les régions où les besoins humanitaires sont les plus aigus. Nous augmentons notre aide aux pays pour soutenir leurs efforts de lutte contre les conséquences de la pandémie. En 2020, la contribution financière totale de la Russie aux organismes humanitaires des Nations Unies s'est élevée à plus de 80 millions de dollars. Nous avons contribué à hauteur de 1,5 million de dollars au Fonds central pour les interventions d'urgence, que nous considérons comme un mécanisme opérationnel essentiel de financement des activités humanitaires des Nations Unies.

L'année prochaine, nous marquerons le trentième anniversaire de l'adoption de la résolution 46/182, qui a jeté les bases du travail des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires dans les situations de conflit et de catastrophe naturelle. Nous sommes convaincus que les principes directeurs des Nations Unies en matière d'aide humanitaire d'urgence, qui constituent sa base, sont toujours d'actualité. Il nous semble important de réaffirmer tous leur inviolabilité.

Pour conclure, nous tenons à exprimer notre gratitude aux facilitateurs des processus de négociation sur les trois projets de résolutions humanitaires (A/75/L.11, A/75/L.42 et A/75/L.44), à savoir les délégations de l'Union européenne, de la Suède et du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Même si ces textes n'ont subi que des modifications techniques, il importe, dans le contexte actuel, que nous les adoptions par consensus, réaffirmant ainsi notre unité et notre engagement envers le noble objectif de fournir une assistance humanitaire à ceux qui en ont besoin.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Dans le cadre du débat d'aujourd'hui, le Chili se félicite de l'adoption prochaine des projets de résolution A/75/L.11, A/75/L.42 et A/75/L.44, et espère contribuer au débat sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite des catastrophes naturelles et le renforcement de la coordination de cette aide d'urgence l'année prochaine.

Nous nous trouvons dans des circonstances sans précédent, mais pour avancer de manière constructive, il importe de rappeler que la pandémie de coronavirus (COVID-19) n'est pas la première à laquelle nous avons été confrontés au cours de ce siècle, et qu'elle ne sera pas la dernière. Comme par le passé, nous devons nous adapter aux nouveaux défis et recenser les nouveaux besoins et les lacunes afin de renforcer les partenariats pour faire face aux conséquences humanitaires de la pandémie. Nous félicitons l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et tous les acteurs humanitaires pour leur résilience, leur capacité d'adaptation et le travail considérable qu'ils ont accompli pour apporter de l'aide à plus de 200 millions de personnes.

Selon le Plan de réponse humanitaire global COVID-19, en novembre, il y avait plus de 15,7 millions de cas confirmés de COVID-19 et 518 000 décès dans les pays ayant les besoins humanitaires les plus urgents. Il est clair qu'au-delà de la crise sanitaire, ce sont les effets secondaires de la pandémie qui ont été dévastateurs pour les habitants de nombreuses régions. En ce sens, la pandémie a exacerbé les facteurs préexistants et actuels des besoins humanitaires en provoquant une baisse de l'activité économique et la réduction du pouvoir d'achat des ménages et en créant de nombreuses contraintes pour les systèmes alimentaires.

Nous sommes conscients que la protection des groupes vulnérables reste un sujet de préoccupation au même titre que les conflits, les changements climatiques et les catastrophes naturelles. En particulier, les personnes âgées sont un des groupes les plus touchés et les plus à risque. Les groupes vulnérables sont plus touchés par la COVID-19 sur le plan sanitaire et sont exposés à des risques accrus de discrimination et à des obstacles physiques et financiers pour accéder aux services essentiels. Nous pensons que des partenariats multisectoriels sont essentiels pour surmonter les obstacles à l'accès à l'aide humanitaire et à la fourniture de ressources humanitaires. À cet égard, il faut garantir la continuité des services médicaux essentiels et

réformer les systèmes de soins de santé, sur la base d'un engagement fidèle à la dignité, aux droits de l'homme et d'une plus grande inclusion sociale. Des mesures doivent être prises pour permettre aux personnes vulnérables d'accéder à l'information et pour leur apporter un soutien psychosocial afin qu'elles puissent faire face à la détresse émotionnelle et à l'anxiété résultant de la pandémie.

Nous tenons à souligner que la diffusion d'informations exactes et fondées sur des données scientifiques en temps voulu a un impact direct sur la cohésion de toute riposte intégrée en matière de santé publique, en particulier dans les contextes humanitaires. Par conséquent, les interventions humanitaires en matière de santé dans les situations de vulnérabilité doivent intégrer l'accès à l'information dans le cadre des campagnes de riposte et de prévention. Il s'agit également d'une stratégie efficace pour contrer la désinformation sur le virus.

Enfin, il convient de souligner le leadership des femmes dans les contextes humanitaires, puisqu'elles représentent au moins 75 % de la main-d'œuvre humanitaire dans le monde. En outre, il a été démontré que les organisations locales dirigées par des femmes sont la première ligne de défense et les principaux acteurs dans les interventions humanitaires. Nous les avons vues travailler sans relâche depuis le début de la pandémie, même avec des ressources humanitaires et un accès limités. Nous devons donc répondre à leur engagement et garantir leur accès aux processus décisionnels, aux mécanismes de coordination et au financement des interventions internationales afin qu'elles puissent mieux aider leurs communautés.

Nous sommes conscients que nous nous trouvons dans une situation de fragilité économique mondiale, mais c'est précisément la raison pour laquelle nous devons innover afin de ne pas laisser de côté une personne sur 45 dans le monde qui est actuellement prise au piège dans des crises humanitaires. Le Chili réitère son engagement à contribuer à la pleine réalisation du droit de toute personne à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, en particulier les personnes qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité.

M. Kakanur (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de faire une déclaration conjointe au nom de l'Inde et de la Suède sur cette question importante. Nous voudrions tout d'abord rendre hommage aux dizaines de milliers de membres du personnel humanitaire et médical des Nations Unies qui, dans le monde entier, ont

été en première ligne de la riposte commune face à la pandémie de coronavirus (COVID-19), souvent au prix d'immenses risques et sacrifices personnels.

L'Inde et la Suède sont fermement attachées au renforcement du système des Nations Unies pour faire face aux défis humanitaires complexes de notre époque. Les crises humanitaires actuelles sont plus complexes et prolongées et exigent davantage de la communauté internationale. Par conséquent, il est essentiel de renforcer la coordination et la complémentarité d'action entre les différents acteurs humanitaires. Le dernier *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*, publié il y a quelques jours, donne à réfléchir. Les urgences humanitaires, principalement dues aux catastrophes naturelles et aux conflits armés, mais qui ont été aggravées cette année par la pandémie, ont atteint un nouveau sommet. La pandémie a déclenché la plus grave récession mondiale depuis les années 30, l'extrême pauvreté a augmenté pour la première fois en 22 ans et la situation du chômage au niveau mondial s'est aggravée. Les femmes et les jeunes âgés de 15 à 29 ans qui travaillent dans le secteur informel ont été les plus durement touchés. Près de 24 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes, dont 11 millions de filles et de jeunes femmes, risquent de ne pas retourner à l'école.

Malgré ce sombre tableau, le rapport fait état de quelques points positifs. Premièrement, malgré des perspectives d'emploi désastreuses et les conséquences de la COVID-19, nous avons vu les jeunes se mobiliser à une échelle sans précédent pour faire face à la crise. C'est une occasion pour le système humanitaire de mieux intégrer les perspectives et le leadership des jeunes dans l'action humanitaire. Deuxièmement, l'amélioration de l'accès mondial à Internet, associée aux nouvelles technologies innovantes, offre la possibilité d'améliorer l'action humanitaire. Par exemple, l'intelligence artificielle est utilisée pour procéder à la cartographie des épidémies, des drones acheminent des fournitures médicales et testent des échantillons, et des imprimantes tridimensionnelles aident à fabriquer des écrans faciaux, des kits d'équipement de protection individuelle et des respirateurs. Troisièmement, la coordination des efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix a été renforcée pendant la pandémie, ainsi que la dimension locale de l'action humanitaire. En s'appuyant sur ces éléments, il sera possible de répondre à l'avenir aux besoins des personnes auxquelles est destinée l'aide humanitaire.

Selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 235 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire et de protection en 2021. Cela représente une personne sur 33 dans le monde. L'ONU et ses organisations partenaires ont pour objectif d'apporter une assistance à environ 160 millions de personnes dans 56 pays. Cela nécessitera environ 35 milliards de dollars, soit le besoin de financement humanitaire le plus élevé jamais enregistré. L'insuffisance persistante du financement des appels humanitaires reste un défi. Nous appelons les États Membres à envisager d'augmenter leur contribution au système d'aide humanitaire des Nations Unies, notamment au Plan de réponse humanitaire global COVID-19, aux fonds de financement commun pour des pays spécifiques et au Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF), dont l'Inde et la Suède sont des donateurs de longue date. Nous voudrions également insister sur l'importance d'un financement souple, sans affectation particulière, et d'un appui prévisible à nos partenaires humanitaires.

L'Inde et la Suède réaffirment que les principes humanitaires et le droit international constituent le fondement de l'aide humanitaire. Nous restons déterminés à préserver les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance dans nos interventions face à toutes les situations humanitaires. C'est au pays concerné qu'incombe au premier chef la responsabilité de la protection et de l'assistance dans une crise humanitaire. L'aide humanitaire internationale doit être fournie de manière impartiale, conformément aux principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182 et dans les résolutions ultérieures. Même si les organismes et partenaires des Nations Unies mènent des interventions louables face à plusieurs urgences complexes, l'élaboration d'une approche cohérente et globale reste un défi important. Il importe de renforcer la coordination pour élaborer des ripostes efficaces et adaptées au contexte, ce qui facilite une plus grande participation des acteurs locaux.

Les violations répétées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme constituent des défis persistants. Les parties à des conflits armés, y compris les acteurs non étatiques, continuent de bafouer le droit international humanitaire et de perpétrer des violations des droits de l'homme en toute impunité. Nous devons continuer à renforcer le cadre de coopération internationale afin de traduire les auteurs de ces actes en justice. Les femmes et les enfants ont besoin de mesures spéciales pour leur

protection. Nous estimons que notre approche en ce qui concerne l'action humanitaire doit donner la priorité aux personnes concernées. Une telle approche témoigne du respect de la dignité humaine et assure la souplesse nécessaire pour faire des choix quant aux biens et aux services dont les populations touchées ont le plus besoin. Nous devons également poursuivre nos efforts pour procéder à une évaluation multisectorielle des besoins et construire des bases de données solides afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence de l'action humanitaire. La nécessité de renforcer la complémentarité entre l'action humanitaire et la coopération au service du développement est bien reconnue. Les initiatives des gouvernements et de la communauté internationale en faveur du développement doivent mettre l'accent sur la réduction des risques et de la vulnérabilité, ce qui contribuera à renforcer la résilience et les capacités.

L'accès des travailleurs humanitaires et leur protection, notamment dans les situations de conflit armé, restent une source de préoccupation. Les attaques qui visent le personnel humanitaire sont inacceptables, et nous nous félicitons du projet de résolution A/75/L.42, sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies. Tous les acteurs humanitaires doivent adhérer strictement à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et veiller à ce que les victimes soient protégées de manière adéquate.

Guidée par sa philosophie ancienne, qui considère le monde comme une seule famille, l'Inde a joué un rôle de premier plan pour venir en aide aux autres pays en développement grâce à la fourniture d'une assistance et des secours dans les situations d'urgence humanitaire, notamment les catastrophes naturelles. Ces efforts vont de la fourniture immédiate de matériel de secours à l'évacuation d'urgence d'un très grand nombre de personnes de diverses nationalités des zones touchées. Pendant la crise sans précédent de la COVID-19, l'Inde s'est distinguée en tant que fournisseur important de sécurité sanitaire et a assumé sa responsabilité de pharmacie du monde, en envoyant des lots de médicaments et de fournitures médicales à 150 pays partenaires. En tant que membre responsable de la communauté internationale, la capacité de production et de livraison de vaccins de l'Inde sera déployée pour aider l'humanité tout entière à faire face à la crise. Pour l'avenir, nous devons aller au-delà de la réhabilitation et des secours immédiats. L'Inde reste déterminée à relever les défis découlant des urgences humanitaires complexes en

construisant des infrastructures résilientes face aux catastrophes. C'est dans ce contexte que l'Inde a pris l'initiative, au Sommet de 2019 sur l'action climatique, de lancer la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes, en partenariat avec plusieurs autres pays.

Face à l'augmentation sans précédent des besoins humanitaires, en grande partie liée à la pandémie de COVID-19, la Suède est intervenue et a agi rapidement. Depuis le début de la pandémie, le Gouvernement suédois a versé près de 200 millions de dollars à titre de financement supplémentaire de l'action humanitaire, sans affectation particulière. La Suède est fière d'être toujours un des principaux donateurs du système humanitaire des Nations Unies. Fidèle aux engagements pris dans le cadre du Grand Bargain, la Suède continuera d'apporter un financement de base pluriannuel aux principaux organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le CERF. La pandémie de COVID-19 a démontré clairement l'importance d'un financement humanitaire souple. Ce type de financement permet de mener rapidement une action humanitaire indépendante, efficace et efficiente, et c'est pourquoi la Suède est fermement convaincue que c'est la bonne voie à suivre et encourage les autres donateurs à faire de même.

La Suède et l'Inde sont particulièrement préoccupées par l'impact de la pandémie sur la faim. L'attribution du prix Nobel de la paix de cette année au Programme alimentaire mondial est amplement méritée et constitue un appel urgent à l'action, compte tenu de l'augmentation de la faim et du fait que plusieurs pays sont désormais au bord de la famine à cause des conflits. Le cycle du conflit et de la faim reconnu dans la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité doit être rompu. La Suède est fière d'être un partenaire clef et un des principaux donateurs du Programme alimentaire mondial et elle a doublé son financement au PAM pour atteindre des niveaux record afin de contribuer à la lutte contre la faim dans le monde.

La créativité et l'ampleur de notre réponse doivent être à la hauteur de la nature singulière de ce défi. Les choix que nous faisons aujourd'hui détermineront la rapidité avec laquelle nous nous relèverons de la crise. Nous, l'Inde et la Suède, réaffirmons notre engagement

à collaborer avec tous les États Membres pour assurer une réponse unifiée et robuste aux défis humanitaires du monde. Notre débat d'aujourd'hui est l'occasion d'envoyer un message fort et unifié de soutien à ceux et à celles qui ont besoin d'aide humanitaire et aux acteurs humanitaires du monde entier. C'est pourquoi nous appelons toutes les délégations à adopter par consensus les trois projets de résolution relatifs à l'action humanitaire (A/75/L.11, A/75/L.42 et A/75/L.44).

M^{me} Offermans (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite plus tôt par l'observateur de l'Union européenne.

Un autre choc – c'est ainsi que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est perçue par la communauté humanitaire, comme une dimension supplémentaire de la vulnérabilité humanitaire, une difficulté de plus à celles que nous affronterons en 2021 et au-delà. L'Ambassadeur Skoog de l'Union européenne a clairement décrit la façon dont la COVID-19 a engendré des difficultés inquiétantes et redoutables pour le monde, le secteur humanitaire et les personnes en situation de crise. Mais, dans le cadre de la réaction rapide à la pandémie, nous avons assisté au lancement d'un plan de réponse global qui reflète l'attitude professionnelle qui caractérise le secteur humanitaire. C'est cette attitude que les Pays-Bas souhaitent saluer.

Les Pays-Bas considèrent que la réponse à la crise de la COVID-19 est une illustration de la résilience et de la persévérance de la communauté humanitaire. Elle montre que les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les États Membres et d'autres acteurs sont capables de s'unir et de mettre au point une réponse véritablement coordonnée. C'est quelque chose qu'il faut garder à l'esprit, dont il faut être fier et qu'il faut continuer. C'est la voie que l'action humanitaire doit suivre à l'avenir. C'est la seule façon de s'attaquer ensemble à l'impact de défis majeurs tels que les conflits, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques. Dans cette optique, je souhaite insister sur deux sujets qui reflètent l'engagement et la flexibilité de la communauté humanitaire : le rôle important des travailleurs humanitaires sur le terrain et la nécessité d'intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans l'action humanitaire.

Tout d'abord, nous devons rendre hommage à tous ceux qui fournissent une aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Ils travaillent sans relâche et sont confrontés chaque jour à des difficultés croissantes. Nous ne devons jamais oublier que le personnel

humanitaire et le personnel des Nations Unies sont victimes de grandes violations du droit international humanitaire. En 2019, plus de 125 travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, et ce chiffre pourrait être encore plus élevé en 2020. Nous devons tous user de notre influence pour que les responsables de violations du droit international humanitaire répondent de leurs actes. Les attaques menées contre les travailleurs humanitaires sont inacceptables. Pour ce qui est de 2020, il est évident que nous devons rendre un hommage tout particulier aux intervenants locaux. Ce sont eux qui ont permis au système international d'atteindre et d'aider réellement les populations. Lorsque le personnel international était rappelé ou incapable de voyager, les intervenants locaux ont permis au véhicule de l'aide humanitaire de continuer d'avancer. La localisation est dans notre ligne de mire depuis quelque temps, mais la COVID-19 a permis de l'appliquer et d'en accélérer la mise en place.

Mon deuxième point ne sera pas une surprise. Ici, dans la salle de l'Assemblée générale, à la fin de 2020, je voudrais rappeler une fois de plus l'importance de la santé mentale et du soutien psychosocial. Si 2020 nous a appris une chose, c'est que la santé mentale est tout aussi importante que la santé physique. Ainsi, les Pays-Bas, avec le soutien des Coprésidents du Groupe des Amis de la santé mentale et du bien-être, ont facilité le processus par lequel les organismes humanitaires des Nations Unies ont rédigé un appel à l'action interinstitutions sur la santé mentale et le soutien psychosocial. Dans cet appel à l'action, ils tirent une conclusion claire et s'engagent à franchir les prochaines étapes de l'intégration de la santé mentale et du soutien psychosocial dans la réponse humanitaire, tout en appelant leurs partenaires à faire de même. Cet appel a été lancé mercredi dernier.

Enfin, célébrons les succès, mais n'oublions pas ce qui s'est passé cette année. Montrons notre soutien à tous les humanitaires en adoptant par consensus les projets de résolution A/75/L.11, A/75/L.42 et A/75/L.44 présentés aujourd'hui.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation rapide des besoins humanitaires dans le monde, principalement causés par les conflits armés et les changements climatiques. Mais nous sommes désormais confrontés à un défi sans précédent posé à

la situation humanitaire mondiale, à savoir la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont l'impact est aussi considérablement aggravé par la crise économique, la réduction des protections sociales, les problèmes de sécurité alimentaire et d'autres facteurs.

En cette période difficile, il est plus essentiel que jamais que l'ONU ait une réponse rapide et globale aux besoins humanitaires dans le monde. Dans ce contexte, nous soutenons pleinement la priorité accordée à la programmation actuelle des organismes des Nations Unies, qui met l'accent sur la réponse à la pandémie de COVID-19, y compris l'achat de fournitures médicales et les campagnes sur la prévention et le contrôle des infections et la promotion de l'hygiène. L'Ukraine se félicite du leadership du Secrétaire général dans la réponse mondiale à la pandémie de COVID-19. Nous pensons que la coordination des activités de tous les organismes des Nations Unies visant à contrer la pandémie doit rester une priorité majeure de l'Organisation. Nous saluons l'approche globale et intégrée adoptée par les organismes des Nations Unies pour aider les pays à faire face à la pandémie, y compris en y apportant une réponse rapide.

L'Ukraine place les questions humanitaires en tête de ses priorités. Le conflit armé vieux de plus de six ans provoqué par l'agression russe en cours a entraîné une crise humanitaire prolongée et complexe dans l'est de l'Ukraine. L'ONU est bien consciente de la détérioration de la situation humanitaire dans cette zone de conflit. Malgré tous les efforts déployés par l'Ukraine pour mettre en œuvre un cessez-le-feu, les civils continuent d'être confrontés à de graves risques pour leur sécurité, leur bien-être et leurs droits fondamentaux en raison des hostilités, ainsi que de la pléthore de mines terrestres et autres munitions explosives. Le Gouvernement ukrainien persiste dans ses efforts pour soulager les souffrances des citoyens ukrainiens touchés par l'agression étrangère, en particulier les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il met actuellement l'accent sur l'amélioration de leur intégration et de leur adaptation sociales et explore les meilleures pratiques en ce qui concerne l'intégration des personnes déplacées dans les communautés d'accueil.

L'Ukraine souhaite que l'ONU continue de participer à la résolution des problèmes humanitaires dans les territoires occupés. En octobre, le Président ukrainien Volodymyr Zelenskyy a appelé l'ONU à élaborer conjointement un plan d'action pour restaurer la région du Donbass après la fin de l'occupation et pour

promouvoir le développement social et économique des territoires non contrôlés. Avec ses partenaires humanitaires, l'Ukraine continue de mettre en œuvre des actions humanitaires, notamment des plans d'intervention humanitaire. Afin de pallier les conséquences du conflit russo-ukrainien, les organismes des Nations Unies ont mobilisé plus de 500 millions de dollars au cours des six dernières années pour la réponse humanitaire dans divers secteurs, tels que la fourniture de denrées alimentaires, d'abris et d'articles ménagers, le soutien à la préparation pour l'hiver et l'accès à l'eau potable, à l'éducation et à des soins de santé adéquats. Le plan d'intervention humanitaire pour 2021 vise à fournir une aide humanitaire essentielle et une protection à 1,9 million de personnes dans le besoin dans l'est de l'Ukraine.

Les urgences humanitaires mondiales actuelles, créées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres facteurs, doivent rester au centre de l'attention des organisations humanitaires. Il est essentiel que l'ONU poursuive son travail vital dans les pays concernés et soutienne la réponse humanitaire dans le monde.

Pour conclure, nous tenons à rappeler que seule une réponse mondiale unie face à une détérioration considérable de la situation humanitaire dans le monde nous permettra de surmonter les conséquences de la crise actuelle sur les fronts sanitaire, économique et social. Cela démontrera l'unité et la solidarité de la communauté internationale et sera la meilleure preuve de l'efficacité de l'ONU à ses soixante-quinze ans.

M. Kelsey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : L'année 2020 n'a pas été comme les autres. Malheureusement, de nombreuses personnes sont mortes ou sont tombées malades à cause de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et le virus a déclenché une récession mondiale jamais vue depuis les années 1930. Nous risquons de perdre des décennies de progrès humain, l'extrême pauvreté augmente pour la première fois depuis plus de 20 ans et, comme le rappelle l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale* 2021, 235 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire. Cela représente une personne sur 33 dans le monde.

Mais l'histoire de 2020 ne se résume pas seulement à la COVID-19. Les principaux facteurs des crises humanitaires n'ont pas disparu. Les conflits continuent de faire payer un lourd tribut aux civils et la violence à l'encontre des travailleurs humanitaires reste monnaie

courante. Les effets des changements climatiques et des catastrophes liées aux conditions météorologiques ne cessent de croître. Les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, sont les plus durement touchés. Par conséquent, nous sommes maintenant confrontés à la perspective décourageante de la famine et de l'insécurité alimentaire aiguë dans de multiples contextes. Le Royaume-Uni est particulièrement préoccupé par les risques au Burkina Faso, au Nigéria, au Soudan du Sud et au Yémen.

Alors que nous nous tournons vers 2021, comment répondre aux besoins humanitaires de 235 millions de personnes ? Comment pouvons-nous ralentir l'augmentation des besoins de financement et comment pouvons-nous soutenir les humanitaires sur le terrain ? Le Royaume-Uni reste attaché à la cause humanitaire dans le monde. En septembre, nous avons nommé notre premier envoyé spécial pour la prévention de la famine et les affaires humanitaires. Son objectif immédiat est de créer les alliances nécessaires pour augmenter les niveaux de financement humanitaire et mettre au point des solutions politiques pour prévenir les crises d'insécurité alimentaire les plus graves.

Le Royaume-Uni reste un donateur humanitaire de premier plan. Nous avons fourni 1,8 milliard de dollars au cours de l'année 2020, et rien que la semaine dernière, nous avons annoncé près de 90 millions de dollars de financement destinés au Fonds central pour les interventions d'urgence et 80 millions de dollars pour le Yémen. Ce n'est un secret pour personne que les budgets sont limités partout dans le monde. Mais, il est stupéfiant que les 10 principaux donateurs représentent 83 % du financement humanitaire. Les paroles ne suffisent pas. Les grandes économies qui ne font pas partie des 10 principaux bailleurs de fond doivent s'engager plus activement. L'évolution constante des besoins de financement – 28,8 milliards de dollars nécessaires au début de l'année 2020 et 35 milliards de dollars en 2021 – n'est tout simplement pas viable. Par conséquent nous devons mieux anticiper les crises. Investir dans une réponse plus proactive visant à éviter les crises humanitaires pourrait réduire les coûts de 30 %. Cela signifie qu'il faut utiliser plus efficacement les analyses et les données d'alerte précoce, mais aussi, et c'est essentiel, veiller à ce que ces données soient liées à des plans en amont de la crise et à des actions concrètes et rapides.

Cependant, la réponse humanitaire à elle seule ne suffit pas. Les crises humanitaires nécessitent des solutions politiques. Nous devons nous assurer que l'ONU

utilise pleinement tous les leviers dont elle dispose. Les acteurs du développement et de la paix, de même que les acteurs politiques ont tous un rôle à jouer pour prévenir les crises. Nous devons également veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin et ne soit pas entravée ou contrariée, et à ce que les civils et les biens civils ne soient pas la cible de violences. Le droit international humanitaire doit être respecté, et nous devons soutenir sans équivoque les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Un cadre normatif faible n'aide personne.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Malgré ces défis sans précédent, je veux terminer en célébrant les succès de la communauté humanitaire internationale, qui sont aussi les succès du multilatéralisme. Les travailleurs humanitaires, au prix d'efforts et de risques personnels considérables, se sont adaptés et ont innové pour assurer la fourniture de l'aide et de services à 98 millions de personnes dans le monde. Je félicite le Programme alimentaire mondial qui a reçu le prix Nobel de la paix pour son engagement dans la lutte contre la famine dans le monde. Ce sont là des réalisations extraordinaires sur lesquelles nous devons tous nous appuyer pour surmonter les graves défis auxquels nous serons confrontés en 2021. Sur cette base, nous offrons notre plein soutien à l'adoption par consensus des projets de résolution A/75/L.11, A/75/L.42 et A/75/L.44, qui nous sont présentés aujourd'hui.

M. Foshanji (Afghanistan) (*parle en anglais*) : L'Afghanistan remercie sincèrement le Secrétaire général pour ses rapports présentés au titre du point 73 de l'ordre du jour (A/75/75, A/75/238, A/75/317 et A/75/84). Ces rapports décrivent une situation humanitaire qui se détériore rapidement dans le monde entier, sous l'effet des conflits et des catastrophes naturelles et qui est exacerbée par les changements climatiques. Depuis la fin de la période considérée, la situation humanitaire s'est encore détériorée. En Afghanistan et dans le reste du monde, cette situation, aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), crée un niveau de besoins sans précédent.

L'Afghanistan souhaite saisir cette occasion pour saluer les efforts des travailleurs humanitaires, des organismes et des organisations de la société civile qui répondent aux urgences humanitaires où qu'elles se produisent. Leur bravoure et leur engagement sont un exemple remarquable de notre humanité commune. Nous rendons hommage au personnel des Nations Unies

et aux autres agents humanitaires qui ont perdu la vie au service des plus vulnérables. L'Afghanistan déplore toutes les violations du droit international humanitaire et le ciblage des travailleurs humanitaires par quelque acteur que ce soit, y compris les Taliban et autres groupes terroristes.

Selon l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*, 18,4 millions d'Afghans ont un besoin urgent d'aide humanitaire. Ce niveau de besoin représente une augmentation de près de 100 % depuis le début de 2020, alors que le niveau de besoin avait déjà augmenté de 49 % par rapport à l'année précédente. C'est un chiffre effarant, presque incompréhensible et totalement tragique. Mais nous ne pouvons pas laisser l'ampleur des besoins nous submerger ou nous contraindre à baisser les bras. Le Gouvernement afghan s'engage pleinement à faire tout ce qui est en son pouvoir, dans la limite de ses ressources limitées, pour répondre aux besoins de chaque fille, garçon, femme et homme à l'intérieur de nos frontières. Nous demandons à la communauté internationale de nous aider à surmonter ces défis.

Notre priorité absolue est un cessez-le-feu immédiat et complet, comme l'ont demandé le Gouvernement afghan et le Secrétaire général et comme le soutiennent presque tous les États Membres. Nous demandons aux Taliban de réfléchir aux conséquences de l'escalade de la violence à un moment où 18,4 millions de personnes manquent des produits de première nécessité et ont besoin d'une aide humanitaire pour survivre. La violence doit cesser maintenant. Nous devons également veiller à ce que toutes les personnes en situation d'urgence humanitaire aient accès aux vaccins contre la COVID-19. La capacité de la communauté internationale à vacciner les plus vulnérables est un test auquel nous ne pouvons pas échouer. En collaboration avec ses partenaires humanitaires, le Gouvernement afghan se prépare à distribuer le vaccin dans chaque province. Nous avons créé un groupe de travail technique national dédié à la réponse contre la COVID-19 au Ministère de la santé publique. Nous avons collaboré avec le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 afin d'obtenir l'accès aux vaccins pour 20 % de notre population. Mais 20 %, ce n'est pas suffisant et nous avons besoin de l'aide supplémentaire de nos partenaires pour vacciner tout le monde.

Le Gouvernement travaille également avec ses partenaires pour exploiter les cadres et politiques existants afin de rendre l'aide humanitaire plus efficace et

efficace. Pour que cette aide devienne plus durable, nous devons renforcer la coordination entre les efforts relatifs à l'action humanitaire, au développement, à la paix et à la lutte contre les changements climatiques. Nous devons financer et autonomiser les acteurs locaux dans un esprit de véritable partenariat. Nous devons recourir davantage à des mécanismes de financement innovants, notamment le financement anticipé et les fonds communs. Les fonds communs basés dans les pays et le Fonds central pour les interventions d'urgence ont été d'une valeur inestimable dans la réponse à la pandémie, y compris en Afghanistan, et ils doivent maintenant être reconstitués aux niveaux nécessaires.

En mettant en œuvre de telles politiques, en donnant à l'ONU les moyens de remplir son mandat et en mobilisant les ressources nécessaires, nous pouvons relever les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés. Une action et un financement décisifs pour répondre aux besoins actuels empêcheront une nouvelle détérioration de la situation humanitaire mondiale et aideront à faire face à la propagation de la pandémie dans le monde. Nous devons nous rappeler que personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice du Comité international de la Croix-Rouge.

M^{me} Courtois (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : L'année 2020 n'a ressemblé à aucune autre dans l'histoire récente. Les États, les organisations internationales et locales, le secteur privé et les communautés du monde entier font face aux conséquences stupéfiantes d'une pandémie qui continue de se développer, une pandémie qui exacerbe les besoins humanitaires, exposant les vulnérabilités individuelles et les fragilités systémiques préexistantes, y compris dans les systèmes de santé affaiblis par les conflits. Nous savons déjà que la pandémie affecte d'importantes activités relatives à la santé, entraînant un recul dans des domaines tels que la vaccination systématique contre d'autres maladies. Mais la pandémie montre également de manière frappante que là où les populations sont déjà confrontées à des vulnérabilités complexes, la nature et l'impact d'une pandémie sont immédiatement multiformes, avec des dimensions sanitaires, sociales, économiques, politiques et de protection. Les grandes tendances destructrices qui existaient avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment l'intensification des conflits, les changements climatiques, l'augmentation des inégalités et les

déplacements prolongés, restent et resteront présentes, rendant les réponses systémiques encore plus indispensables. Ce que nous remettons à plus tard aujourd'hui sera plus enraciné demain.

En outre, bon nombre des personnes que nous servons dans les communautés touchées expriment des préoccupations qui sont très éloignées de la pandémie, entendue ici uniquement comme un problème de santé. Les déplacements prolongés dus à l'extension des hostilités et à l'instabilité croissante, ainsi que l'impossibilité d'accéder aux services de base, sont les problèmes que les communautés touchées par la crise considèrent souvent comme leurs préoccupations les plus immédiates. Nous devons veiller à ce que les personnes soient soutenues de manière à pouvoir faire face aux chocs qui affectent leur bien-être, leurs moyens de subsistance et leurs aspirations, quels que soient leur identité et leur lieu de résidence. Au centre de tout cela se trouve une question de dignité – une dignité qui résulte de ce que les parents n'ont pas à choisir entre les soins médicaux et l'alimentation de leurs enfants, une dignité qui consiste à garantir une éducation de qualité pour les filles et les garçons, même dans un contexte de conflit et de violence, une dignité qui consiste à garantir l'accès à des soins de santé physique et mentale appropriés sans discrimination. Alors que la crise se poursuit en 2021, quelles mesures pouvons-nous prendre ? Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) souhaite formuler quelques recommandations à l'intention des États.

Premièrement, les États doivent respecter leurs engagements et obligations relatifs au soutien d'une action humanitaire fondée sur des principes, y compris dans les contextes les plus complexes. Par exemple, pour protéger l'accès humanitaire il faut intégrer des exemptions humanitaires bien définies dans les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme et aux sanctions, afin que les humanitaires puissent atteindre les personnes dans le besoin et rester proches des personnes touchées. La fourniture impartiale de l'aide permet à des organisations comme le CICR d'établir et de maintenir des relations de confiance à long terme avec les populations touchées et avec toutes les parties à un conflit. La confiance et l'accès humanitaire seront essentiels pour garantir que les vaccins contre la COVID-19, ainsi que la vaccination de routine, parviennent à tous ceux qui en ont besoin, en particulier dans les zones que les États eux-mêmes ne sont pas toujours en mesure d'atteindre.

Deuxièmement, les États doivent veiller à ce que, dans le cadre de la riposte à la pandémie et au-delà,

ceux qui fournissent des services de santé vitaux puissent accomplir leur travail sans craindre d'être attaqués, discriminés ou stigmatisés. Rien qu'entre février et août, les délégations du CICR ont suivi 650 signalements d'incidents de violence visant les prestations de soins de santé liés à la COVID-19 – un chiffre qui ne représente qu'une fraction du nombre réel d'incidents. Les règles du droit international humanitaire sont très claires : le personnel médical et les installations médicales remplissant des fonctions exclusivement humanitaires doivent être respectés et protégés en tout temps. Les civils comme les belligérants doivent s'abstenir de toute violence à l'encontre des patients et des prestataires de soins médicaux. En outre, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit des droits de l'homme, les États ne doivent pas interférer directement ou indirectement avec l'accès aux soins de santé des personnes relevant de leur juridiction.

Troisièmement, que ce soit en temps de paix ou de conflit armé, le secteur des soins de santé est également particulièrement vulnérable aux cybermenaces. Nous n'acceptons pas les attaques contre les infrastructures physiques de santé et nous ne devons pas accepter de telles attaques dans le cyberspace. Ces attaques mettent en danger des vies humaines en compromettant la capacité des établissements de santé à fonctionner et en perturbant la prestation des soins aux patients. Nous appelons les États à affirmer sans équivoque que les cyberattaques contre les infrastructures médicales sont inacceptables et illégales et à prendre des mesures pour mettre fin à ces attaques.

Quatrièmement, nous – États et humanitaires – devons mettre à profit cet événement perturbateur qui ne se produit qu'une fois par génération pour réfléchir, nous adapter et innover afin d'améliorer les réponses. Nous pensons que la pandémie accélère la fourniture de services humanitaires par des moyens numériques, notamment les réponses en matière de santé mentale. Mais cette transformation comporte des risques et des avantages. Nous exhortons les États, les organisations humanitaires et les prestataires de services à prendre des mesures concrètes en matière de protection efficace des données et de lutte contre la désinformation et les discours de haine en ligne. Les obligations en matière de protection humanitaire doivent devenir réelles dans l'espace numérique.

Enfin, les États doivent soutenir l'action humanitaire au-delà des plans à court terme. La pandémie permet de mieux comprendre pourquoi nous devons aborder les

défis humanitaires de manière globale et dans une perspective à plus long terme axée sur le renforcement de la résilience des systèmes et des communautés qui en dépendent. Alors que l'attention se tourne vers le relèvement après la COVID-19, nous exhortons les États et les institutions financières internationales à veiller à ce que les personnes et les communautés vivant dans des zones touchées par les conflits, la fragilité et la violence bénéficient d'un financement qui reconnaisse et réponde à leurs besoins et qui renforce les services essentiels. Le CICR est prêt à aider les États à respecter les engagements qu'ils ont pris en vertu du droit international humanitaire, à s'acquitter des obligations humanitaires qui leur incombent, et à continuer de répondre aux besoins des personnes touchées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Blewitt (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser à l'Assemblée générale au nom de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nos 192 sociétés nationales et 14 millions de volontaires sont en première ligne, répondant jour et nuit à la crise de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les acteurs locaux et nationaux accomplissent le travail humanitaire, notamment en relevant les défis dans le domaine de la santé mentale, en favorisant l'accès aux services de soins de santé, en fournissant une aide financière à ceux qui en ont besoin et en atteignant les communautés les plus à risque et les plus marginalisées, notamment les migrants, les femmes victimes de violences domestiques et les personnes âgées. Je souhaite insister sur trois points essentiels.

Premièrement, les besoins humanitaires ont augmenté et les changements climatiques ne font qu'exacerber cette situation. Le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2020* publié par la Fédération internationale, intitulé « Contre marées et chaleurs », note qu'au cours des 10 dernières années, 83 % de toutes les catastrophes déclenchées par des risques naturels ont été causées par des phénomènes météorologiques extrêmes et des événements liés au climat tels que des inondations, des tempêtes et des vagues de chaleur. Elles ont fait plus de 410 000 victimes, principalement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur.

Dans le monde, 1,7 milliard de personnes supplémentaires ont été touchées par des catastrophes liées au climat et aux conditions météorologiques au cours de la dernière décennie. Nous voyons un lien évident entre la crise climatique et la crise alimentaire croissante, ainsi que la crise de la COVID-19 qui sévit actuellement. L'année dernière, le rapport de la Fédération internationale, intitulé « *The Cost of Doing Nothing* » (*Le coût de l'inaction*) prévoyait que, dans 10 ans, jusqu'à 150 millions de personnes par an seront dans le besoin si le monde ne fait rien pour résoudre la crise climatique. Cela nécessiterait jusqu'à 20 milliards de dollars par an d'aide humanitaire supplémentaire. La pandémie de COVID-19 a pris le monde par surprise et a mis en évidence la fragilité et les lacunes de nos systèmes, de sorte que nous sommes confrontés à cet énorme défi humanitaire aujourd'hui et au cours de la prochaine décennie.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir que ce sont les plus vulnérables et ceux dont la capacité d'adaptation est la plus faible qui souffrent le plus des effets combinés des changements climatiques et de la pandémie de COVID-19. La Fédération internationale a constaté que, pour la seule année 2020, 132 phénomènes météorologiques extrêmes se sont produits jusqu'à présent, dont 92 ont coïncidé avec la pandémie de COVID-19. Au moins 51,6 millions de personnes dans le monde ont été affectées par des inondations, des sécheresses ou des tempêtes, tandis que 2,3 millions d'autres ont été touchées par de grands incendies de forêt et que 437 millions de membres de groupes vulnérables ont été exposés à des chaleurs extrêmes, tout en faisant face aux effets directs de la COVID-19 ou en essayant de gérer les mesures de confinement et de contrôle.

Les plus vulnérables du monde – ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour se protéger des catastrophes et n'ont pas accès à la protection sociale – sont les plus durement touchés. Les mesures de confinement et de restriction destinées à empêcher la propagation du virus signifient également que les emplois et les moyens de subsistance sont rares et que les marchés et les chaînes d'approvisionnement sont perturbés. L'insécurité alimentaire, la violence sexuelle et fondée sur le genre et la mobilité humaine réduite ne sont que quelques-uns des effets évidents que nous observons. Les retombées sanitaires, sociales et économiques de la COVID-19 affecteront de nombreux pays, en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire et les petits États insulaires, pendant des années. Les catastrophes liées au climat et à la pandémie de

COVID-19 soulignent encore davantage la nécessité urgente d'investir dans la préparation et l'action rapide. C'est un signal d'alarme pour nous tous. Nous devons tenir compte de manière plus systématique des risques climatiques, sanitaires et autres dans les décisions que nous prenons. Nous devons reconnaître l'ampleur de ces crises et mettre en place des plans et systèmes adéquats avant d'y être confrontés.

Troisièmement, et c'est peut-être le plus important, la réponse mondiale n'est pas à la hauteur des besoins mondiaux. Nous sommes préoccupés par le fait que le monde ne saisit pas l'occasion de se relever d'une manière plus verte, plus inclusive et plus résiliente, et qu'il s'enferme dans des politiques et des structures qui causeront des dommages supplémentaires et irréparables au système climatique et constitueront une menace existentielle pour de nombreuses communautés et nations. Il existe pourtant une multitude de moyens de garantir un avenir intelligent sur le plan climatique. Par exemple, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant qu'hôte du Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques, lancé par le Bangladesh l'année dernière au Sommet Action Climat, peut voir qu'il s'agit d'une opportunité de protéger pas moins d'un milliard de personnes d'ici à 2030 et d'en assurer la sécurité.

Nous sommes préoccupés par la possibilité que le vaccin contre la COVID-19 ne parvienne qu'à quelques pays et que le reste du monde doive lutter pour enrayer la propagation du virus tout en subissant des pertes économiques. Nous nous sommes joints à l'appel lancé par le Secrétaire général au début de cette année en faveur d'un vaccin pour tou(te)s. Cependant, un vaccin en soi ne suffit pas. Le déploiement d'un vaccin contre la COVID-19 ne sera couronné de succès que s'il y a un effort immédiat pour établir la confiance dans les communautés grâce à des activités de communication sur les risques et d'engagement communautaire à grande échelle. Grâce au *Collective Service risk communication and community engagement* (Service collectif sur la communication des risques et l'engagement communautaire) lancé par la Fédération internationale, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé, nous visons à renforcer la coordination et la communication sur les risques et l'engagement communautaire, en fournissant un soutien plus cohérent, systématique et de qualité aux gouvernements et aux partenaires pour l'adoption d'approches centrées sur la communauté en réponse à la pandémie. En outre, la Fédération et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

travaillent en partenariat avec GAVI, l'Alliance du Vaccin et le Mécanisme COVAX pour un accès mondial au vaccin contre la COVID-19 pour soutenir la promotion et le déploiement d'une distribution équitable des vaccins contre la COVID-19 aux communautés et aux personnes les plus vulnérables, notamment dans les endroits difficiles à atteindre. Garantir un accès équitable aux personnes les plus à risque n'est pas seulement une question d'équité et d'humanité, mais un impératif de santé publique.

Enfin, nous craignons que les migrants et les réfugiés soient davantage laissés de côté. *Least Protected, Most Affected* (Les moins protégés et les plus touchés), un rapport que nous avons publié il y a quelques semaines, souligne les risques extraordinaires pour la santé et la sécurité auxquels sont confrontés les migrants et les réfugiés pendant la pandémie de COVID-19. Ils sont bloqués, souvent dans l'impossibilité de rentrer chez eux, sans aucun accès aux filets de sécurité sociale et confrontés à des risques croissants d'expulsion et de détention injustifiées, ainsi qu'à la stigmatisation et à la discrimination. L'aide humanitaire aux migrants et aux réfugiés est encore plus cruciale aujourd'hui, et nous devons veiller à ce qu'ils soient protégés et soutenus pendant la crise de la COVID-19.

Nous n'avons pas le luxe de nous attaquer à un seul problème à la fois. Les risques s'accumulant et se chevauchant, nos approches doivent être rationalisées. Le temps ne joue pas en notre faveur. Nous devons agir ensemble maintenant. Enfin, la Fédération internationale et ses sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, par l'intermédiaire de leurs 14 millions de volontaires dans le monde, sont prêtes à travailler avec l'ONU et d'autres partenaires afin d'aider les gouvernements à poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins humanitaires croissants dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant passer à l'examen des projets de résolution A/75/L.11, A/75/L.42, A/75/L.43 et A/75/L.44. Les délégations qui souhaitent faire des déclarations pour expliquer leur vote ou leur position avant que l'Assemblée se prononce sur ces projets de résolution sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention. Avant de donner la parole aux orateurs, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Goebel (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Union économique et monétaire ; ainsi que la République de Moldova, l'Australie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Canada s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne déplore profondément la décision des États-Unis, qui demandent, pour la deuxième fois, un vote sur les paragraphes 58 et 59 du projet de résolution humanitaire de portée générale (A/75/L.44) et sur le paragraphe 62 du projet de résolution sur les catastrophes naturelles (A/75/L.11), qui ont traditionnellement été adoptés par consensus. Nous pensons que la Suède et le Maroc ont expliqué de manière claire et juste leur volonté de ne pas ouvrir les projets de résolution cette année et d'opter plutôt pour des mises à jour techniques. Un large consensus s'est dégagé entre toutes les parties présentes pour ne pas ouvrir les discussions cette année. C'est pourquoi nous ne comprenons pas la nécessité d'appeler à un vote sur des projets de résolution qui n'ont pas été négociés cette année. En outre, pendant les négociations tenues l'année dernière, les délégations étaient largement d'accord pour revenir au langage précédemment convenu dans les paragraphes 58 et 59 de la résolution de portée générale et le paragraphe 62 de la résolution sur les catastrophes naturelles lorsqu'il est devenu évident que de longs efforts concertés pour trouver une autre formulation ne mèneraient pas à un accord acceptable pour toutes les délégations. Les membres de l'ONU, dont beaucoup ont des opinions divergentes sur la question à l'examen, ont toujours pu s'entendre sur cette formulation, ce qui illustre le soin apporté à la rédaction et à l'équilibre de ces paragraphes qui existent depuis longtemps.

Dans ce contexte, n'oublions pas que la communauté internationale a pris l'engagement commun, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, ce qui inclut l'accès universel aux services de soins de santé. Affaiblir ce langage créerait un précédent négatif, nous faisant reculer dans le temps et négligeant et sapant les engagements pris par tous les États Membres de l'ONU. La coopération internationale et le renforcement

de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies sont des questions cruciales qui exigent que nous agissions de manière responsable. Saper le consensus sur ces projets de résolution ne peut avoir que des conséquences négatives, et leur impact porte avant tout sur les droits les plus fondamentaux des femmes et des filles qui ont besoin d'une assistance humanitaire. Pour ces raisons, les 27 États membres de l'Union européenne voteront pour ces paragraphes, et nous appelons tous les autres États à faire de même.

M. Kelsey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni remercie les facilitateurs pour leur leadership sur les projets de résolution (A/75/L.11, A/75/L.42, A/75/L.43 et A/75/L.44) dont nous sommes saisis, et nous nous félicitons de l'approche adoptée consistant à ne pas rouvrir le texte.

Nous souhaitons exprimer notre déception face à l'appel au vote des États-Unis, qui cherchent à supprimer le langage convenu sur l'accès aux services de santé sexuelle et procréative. Le Royaume-Uni est inflexible dans son engagement en faveur de l'égalité des sexes en matière de santé sexuelle et procréative et des droits pour tous, et nous sommes préoccupés par les tentatives répétées de faire reculer ces droits acquis de longue date. Le Royaume-Uni s'émue de toute tentative visant à réduire l'accès des femmes et des filles aux services de santé sexuelle et procréative, d'autant plus que l'accès à ces services vitaux est détourné pendant la réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les services de santé sexuelle et procréative permettent souvent de sauver des vies, et les femmes et les filles touchées par les conflits et les crises ont plus que jamais besoin de ces services. Ces besoins sont particulièrement aigus pendant les crises, les conflits et les situations humanitaires. Les droits en matière de santé sexuelle et procréative, qui comprennent l'accès à des services de santé complets et de qualité, sont essentiels à l'autonomisation des femmes et des filles partout dans le monde. Nous ne réaliserons pas les objectifs mondiaux si nous ne veillons pas à ce que tous les individus aient accès à leurs droits et puissent les exercer.

Par conséquent, il est primordial que la communauté internationale réaffirme sa détermination de longue date à défendre et à mettre en œuvre ses engagements en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes et des filles. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter cette tentative de revenir sur un langage convenu précédemment et c'est pourquoi le Royaume-Uni appuiera les paragraphes sur lesquels un

vote a été demandé et exhorte tous les États Membres à faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.11, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.11, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, France, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 62 du projet de résolution A/75/L.11.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord,

Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zambie.

Votent contre :

Libye, États-Unis d'Amérique, Soudan

S'abstiennent :

Néant

Par 128 voix contre 3, le paragraphe 62 est maintenu.

[Les délégations du Bangladesh, du Honduras et du Myanmar ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.11 ?

Le projet de résolution A/75/L.11 est adopté (résolution 75/124).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.42, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.42, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Angola, Belize, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Cabo Verde, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Équateur, Ghana, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Indonésie, Madagascar, Malawi, Maldives, République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Viet Nam et Zambie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.42 ?

Le projet de résolution A/75/L.42 est adopté (résolution 75/125).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.43, intitulé « Assistance au peuple palestinien ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.43, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Guinée équatoriale, Géorgie, Islande, Monaco, Norvège, Pakistan, Palaos et Serbie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.43 ?

Le projet de résolution A/75/L.43 est adopté (résolution 75/126).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.44, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.44, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Bangladesh, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, El Salvador, Ghana, Guatemala, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Liban, Madagascar, Maldives, Monténégro, Namibie, Nigéria, Palaos, Qatar, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré séparé a été demandé sur les paragraphes 58 et 59 du projet de résolution A/75/L.44.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Libye, États-Unis d'Amérique, Soudan

S'abstiennent :

Néant

Par 128 voix contre 3, les paragraphes 58 et 59 du projet sont maintenus.

[Les délégations du Bangladesh et du Myanmar ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.44 ?

Le projet de résolution A/75/L.44 est adopté (résolution 75/127).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous entendons les orateurs au titre des explications de vote ou de position après adoption à 15 heures cet après-midi dans cette salle.

Je donne la parole à la représentante de la Fédération de Russie, qui a demandé à exercer de son droit de réponse.

M^{me} Karmazinskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse en réaction à la délégation de l'Ukraine. Nous déplorons le fait que, une fois de plus, l'Ukraine n'a pas pu s'abstenir d'utiliser la tribune de l'ONU pour politiser notre discussion en donnant une image déformée de ce qui se passe dans le sud-est de l'Ukraine. Cela nous oblige à rappeler à l'Assemblée que les problèmes humanitaires auxquels sont confrontés les habitants de cette partie du pays sont dus aux actions militaires des autorités de Kiev contre les membres de leur propre population qui n'ont pas reconnu le renversement du Gouvernement en 2014. La Russie connaît parfaitement les problèmes humanitaires de notre voisin ukrainien. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis avril 2014, plus de 1,5 million de citoyens ukrainiens ont demandé la citoyenneté russe, le statut de réfugié ou la résidence temporaire en Fédération de Russie. Dans ce contexte, nous nous posons une question très simple. Les gens

fuients-ils vraiment une bonne vie ? Et pourquoi fuients-ils vers un autre pays plutôt que de demander ce type d'aide au Gouvernement ukrainien ? C'est tout.

Le Président (*parle en anglais*) : Je me félicite des contributions qui ont été apportées à ce débat sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale. Après avoir écouté les déclarations perspicaces des participants, je pense qu'il est tout à fait clair que 75 ans après la création de l'ONU, l'assistance humanitaire fournie par l'Organisation est plus essentielle que jamais. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à tous les organismes des Nations Unies et à leur personnel extrêmement dévoué, en particulier à ceux qui travaillent dans le domaine humanitaire, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial. Je salue également les organisations locales, nationales et internationales d'aide et d'assistance humanitaire dont le travail est vital pour continuer de fournir de l'aide humanitaire à ceux qui en ont désespérément besoin. Les besoins des plus vulnérables se sont aggravés avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nos efforts pour coordonner l'aide humanitaire peuvent et vont sauver des vies et aider à protéger ceux qui en ont besoin.

La séance est levée à 13 h 15.